



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 28 avril 2016 – n°36/H030

## COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

---

Réunion du 28 avril 2016

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	33

### **Document présenté**

Rapport "Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance" - Version provisoire

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 28 avril 2016 -

---

Président : Dominique LIBAULT, Vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale

Rapporteur : Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Angélique CHASSY (01 41 17 38 59)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	5
I. POINT D'INFORMATION.....	5
II. EXAMEN POUR INFORMATION OU AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	7
III. LES RUPTURES FAMILIALES ET LEURS CONSEQUENCES : 30 RECOMMANDATIONS POUR EN AMELIORER LA CONNAISSANCE.....	16
IV. ACTUALITES : INFORMATIONS DIVERSES.....	31
CONCLUSION.....	31

## Liste des participants

ADJAH	Virgile	Conseil général de Seine-Saint-Denis
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AMIEL	Marie-Hélène	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
ANNEXILE	Jimetry	Université Paris Est Créteil Val-de-Marne
BATISTE	Clotilde	Médiation Familiale
BILAND	Emilie	Université Rennes 2
BOBBIO	Myriam	Union nationale des associations familiales
BOURREAU-DUBOIS	Cécile	Université de Lorraine
CAMUS	Benjamin	Insee - Inspection générale Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
CARON	Nathalie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CASES	Chantal	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CEROUX	Benoît	Caisse nationale des allocations familiales
CHAMBAZ	Christine	Min. Justice - Sous-dir.de la statistique et études
CHASSY	Angélique	Conseil national de l'information statistique
De DINECHIN	Sabrina	Médiation Familiale
DE NOYELLE		
ABRAMESCHO	Blanche	Cabinet de médiation
DRUELLE	Sylvie	Insee Île-de-France
DURIER	Sébastien	Insee - Statistiques démographiques et sociales Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir gén. Enseignement sup., insertion prof.
EISELT	Isabella	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ESCAPA	Caroline	Insee - Division revenus et patrimoine des ménages
FERRANTE	Aline	Insee - Division revenus et patrimoine des ménages
FLEURY	Alexandre	Commissariat général à l'égalité des territoires
FORGEOT	Gérard	Min. Finances et des comptes publics - Dir. gle des finances publiques
FRANZIL	Thomas	SOS Papa
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GODEFROY	Pascal	Insee - Division revenus et patrimoine des ménages
GRIMAUULT	Isabelle	Min. Affaires sociales et santé - Direction générale de la cohésion sociale
GUIDAL	Philippe	SOS PAPA
GUIMARD	Philippe	Confédération générale du travail - Force ouvrière
HALAIS	André	SOS Papa
HENNERICK	Monique	Cabinet d'avocats
LAFAGE	Eva	Université Paris Est Créteil Val-de-Marne
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
LHÉRITIER	Jean-Louis	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
LHOMMEAU	Bertrand	Min. Affaires sociales et santé - Direction de la sécurité sociale
LIBAULT	Dominique	Min. Affaires sociales et santé - Direction de la sécurité sociale
LIXI	Clotilde	Min. Justice - Sous-dir.de la statistique et études
MALAGUTTI	Ornella	MIN. des Outre-Mer
MARC	Céline	Haut conseil à la famille
MARCEL	Tahiry	Confédération française démocratique du travail
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique
MIGNOT	Sandra	Individuel
MORDIER	Bénédicte	Insee - Division conditions de vie des ménages
NEGRONI	Catherine	Université de Lille 3
RETY	Jean-Hugues	SOS Papa
REYNAUD	Marie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ROUHBAN	Odile	Organisation de coopération et de développement économique
SAYN	Isabelle	Université de Saint Etienne - Centre de recherches critique sur le droit

SILBERMAN	Roxane	CNRS, Représentante des chercheurs au CNIS
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
TAPIE	Bernard	Caisse nationale des allocations familiales
THÉLOT	Claude	Individuel
THIBAUT	Florence	Caisse nationale des allocations familiales
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
TOMASINI	Magda	Institut national des études démographiques
TOULEMON	Laurent	Institut national des études démographiques
TRAN LE TAM	Mélanie	Min. des Outre-Mer
VILLAUME	Sophie	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
VIROT	Pauline	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

*La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence de Dominique LIBAULT.*

## **INTRODUCTION**

### **Dominique LIBAULT**

Bonjour à toutes et à tous. Compte tenu de notre ordre du jour relativement chargé, je vous propose de démarrer. Nous accueillons aujourd'hui Chantal Cases, qui succède à Fabrice Lenglard en tant que référent pour cette commission. Nous nous sommes déjà croisés dans nos différentes fonctions précédentes et je suis très heureux de la retrouver. Je salue également Françoise Maurel qui occupe désormais les fonctions de secrétaire générale du Cnis et veillera, à ce titre, aux relations entre l'Insee et le Cnis.

Après un point d'information sur le nouveau site du Cnis, nous examinerons des enquêtes statistiques pour avis d'opportunité. Notre matinée aura surtout pour point d'orgue la présentation par Claude Thélot de son rapport sur les ruptures familiales et leurs conséquences. Nous avons prévu un temps relativement long pour cette présentation et l'échange qui suivra.

## **I. POINT D'INFORMATION**

### **1. Présentation du nouveau site Insee.fr**

#### **Loïc MIDY, Insee**

Je vais vous présenter une version provisoire du futur site de l'Insee. Nous avons lancé une refonte de l'ensemble de notre offre de diffusion gratuite. Ce futur site web passera en production d'ici la fin de l'année. Nous avons démarré les développements à l'été 2014. L'exercice se révèle relativement long, compte tenu du volume et de la diversité des contenus que nous proposons. Nous développons donc le site de manière progressive et nous mettons en ligne des versions « bêta » pour réaliser des tests auprès des utilisateurs. La version que je vais vous présenter est accessible librement sur internet à l'adresse <https://beta.insee.fr/fr/accueil>. Nous sommes aujourd'hui à la version bêta 4. La prochaine devrait sortir en juin et précéder le véritable site. Déjà, la maturité de cette version permet d'appréhender le résultat final. Il manque essentiellement des produits. Le site Insee.fr contient entre 20 000 et 30 000 produits, mais nous n'en avons repris que 10 000 pour l'instant.

Le site comportera quatre rubriques. La rubrique « statistiques » comprendra tous les produits de diffusion, qu'il s'agisse de données, tableaux, bases de données, cartes interactives, publications, etc. C'est dans cette rubrique que nous avons procédé aux changements les plus importants. Dans le site actuel, l'offre de produits est répartie dans quatre rubriques différentes. Nous l'avons rassemblée dans une seule. Les autres rubriques ne sont pas modifiées sur le fond ; elles comportent le même contenu qu'aujourd'hui. Nous avons ainsi prévu une rubrique sur les métadonnées et les informations sur les sources, une rubrique sur les services que nous avons déjà refondue voilà un an. Cette rubrique offre notamment des outils d'aide à la revalorisation de pension. Enfin, vous trouverez une rubrique institutionnelle classique décrivant l'Insee, ses concours, ses activités, qui avait elle aussi fait l'objet d'une refonte en début d'année.

La page d'accueil présente quelques chiffres importants qui figurent parmi les plus recherchés. Elle contient également des unes, un fil d'actualité et, dans le bloc de droite, des liens d'accès rapide pour retrouver les informations les plus souvent consultées.

Dans la plupart des sites de diffusion, que ce soit le site actuel de l'Insee ou ceux des autres instituts statistiques, vous devez suivre un ordre de navigation, en démarrant avec un critère de thème avant de pouvoir affiner votre recherche. Nous avons plutôt privilégié un système de navigation multicritères comme on en trouve sur les sites de commerce en ligne. Différentes facettes vous permettent de naviguer en activant les critères de votre choix dans l'ordre que vous souhaitez. Les tests utilisateurs ont en effet permis de constater que si les personnes effectuant des recherches au niveau national commencent par entrer un thème, celles qui réalisent des recherches localisées trouvent plus logique de sélectionner d'abord une zone géographique. Certains experts préfèrent également entrer dans les bases de données avant d'affiner leur recherche par thème et zone géographique.

Le critère thématique correspond à un arbre avec trois niveaux de profondeur. Vous pouvez sélectionner plusieurs sous-thèmes en même temps. A chaque étape, un système de comptage permet de visualiser le nombre de produits correspondant à la sélection.

Nous avons distingué différents niveaux géographiques. Vous pouvez filtrer dès le départ vos résultats à la région, au département, à la commune, mais vous pouvez aussi entrer un texte libre et le système vous suggérera des résultats de recherche. Nous avons ajouté de petites options supplémentaires pour les offres spécifiques de l'Insee, les comparaisons internationales, régionales et départementales, ainsi que l'offre infracommunale sur les iris, carreaux et quartiers.

Pour les catégories, nous distinguons au départ les données et les publications. Dans les données, vous trouvez différentes sous-modalités. Les chiffres clés représentent un premier niveau de lecture pour ceux qui souhaitent découvrir un thème. Nous avons engagé un projet de refonte de ces chiffres clés pour en concevoir une dizaine par sous-thème. Les chiffres détaillés correspondent à des tableaux plus copieux et plus complexes issus généralement des *Insee Résultats*. Les bases de données doivent être téléchargées pour pouvoir être manipulées, car il est très difficile de les utiliser directement en ligne. Les cartes interactives sont déjà présentes dans le site actuel, mais elles restent assez méconnues alors qu'elles offrent de nombreuses possibilités. Nous avons donc choisi de les mettre en avant dans le futur site. Enfin, vous retrouvez les collections de l'Insee.

Je vous propose de visualiser quelques exemples. Dans les chiffres clés, nous privilégions la forme graphique : les graphiques interactifs apparaissent en premier, mais des onglets et options vous permettent d'accéder ensuite aux tableaux ou de télécharger les fichiers. Tous nos produits sont structurés de la même manière, avec un bloc bleu qui présente le titre, la fiche d'identité du produit, la catégorie, la date de mise à jour et des documents complémentaires à télécharger. Un onglet de consultation contient le sommaire avec des intertitres pour naviguer plus facilement à l'intérieur de la publication. La documentation et les métadonnées figurent dans un onglet spécifique. Des liens pour en savoir plus, en fin de page, vous permettent aussi de naviguer entre différentes pages. Nous avons essayé de rapprocher les métadonnées, notamment lorsque les publications renvoient à des définitions. Désormais, ces définitions s'affichent dans des infobulles. Dans les ouvrages comme les Insee Références, nous avons mis en place un système de sommaires, avec des branches et des feuilles, chaque feuille correspondant à un produit. S'agissant des bases de données, nous commençons à peine leur intégration. Il s'agit principalement d'éléments à télécharger.

Nous avons très largement changé la charte graphique par rapport au site actuel. Le site est *responsive* et s'affiche donc quel que soit l'appareil de consultation utilisé : PC, tablette, smartphone. La page d'accueil comporte alors un carrousel pour les chiffres clés et un menu qui permet d'appréhender rapidement l'arborescence du site. Nous avons travaillé sur trois colonnes. Toutes trois s'affichent horizontalement sur PC. Sur tablette, la troisième colonne apparaît sous les deux autres. Sur smartphone, elles apparaissent toutes les unes en dessous des autres.

### **Bernard SUJOBERT, CGT**

Merci pour votre présentation. Le niveau géographique pose problème. Vous évoquez essentiellement les statistiques. Or il existe un certain nombre d'études spécifiques et originales, menées au niveau régional par les directions régionales de l'Insee. Ces travaux (études et statistiques) n'existent pas en tous points du territoire et ils peuvent aussi se rapporter à des périmètres très spécifiques, ne relevant pas des nomenclatures géographiques habituelles (par exemple des synthèses de « pays » ou d'autres périmètres ad-hoc). Comment pourrions-nous retrouver aisément ces études spécifiques ? Votre site se révèle très centralisateur, reposant sur la norme nationale. Les apports infranationaux apparaissent peu. Parfois, vous naviguez sur un site et trouvez par hasard des données intéressantes. La configuration d'un site doit pouvoir favoriser l'imagination.

### **Loïc MIDY**

Nous avons eu pour ambition de faciliter les recherches habituelles y compris régionales.

### **Bernard SUJOBERT**

Vous pouvez les trouver à partir de la carte.

### **Loïc MIDY**

Non. Lorsque vous utilisez la carte des régions dans le site actuel, vous n'obtenez qu'une partie des publications diffusée par la direction régionale et elles portent soit sur la région soit sur une zone géographique infra régionale (ex : département, commune, étude sur un territoire ad hoc, etc).

Dans le futur site, en sélectionnant la région que vous souhaitez dans le moteur de recherche, vous retrouvez toute l'offre de l'Insee sur cette région (qu'il s'agisse de données ou de publications) et vous pouvez ensuite sélectionner dans cette liste le/les produit(s) de votre choix (et il est possible d'ajouter un/des filtres complémentaires comme par exemple ne garder que les publications).

De la même manière, le site actuel ne vous donne aucun accès aux publications infrarégionales. Sur le futur site, le moteur de recherche vous permet de retrouver toutes les publications concernant une zone géographique infra régionale (ex : une ville en particulier)..

Enfin, si vous souhaitez retrouver toute l'offre de publications d'une DR dans le futur site, vous pourrez effectuer une recherche à partir des collections.

### **Philippe GUIDAL, SOS PAPA**

En tant qu'utilisateur personnel et institutionnel, j'ai de nombreux liens avec le site actuel de l'Insee sur des publications. Lorsque ce nouveau site sera mis en ligne, serai-je obligé de modifier tous mes liens ? Avez-vous prévu un système de redirection ?

### **Loïc MIDY**

Nous allons mettre en place un système de redirection des liens, mais je ne garantis pas que ces redirections fines fonctionnent sur 100 % des url existantes (il y a en a des millions). Nous devrions pouvoir le faire sur les collections et sur tous les produits les plus consultés, mais si nous ne retrouvons pas les produits, les redirections s'effectueront à un niveau plus général.

### **Dominique LIBAULT**

A quelle date ce nouveau site sera-t-il disponible ?

### **Loïc MIDY**

Il sera ouvert en novembre.

## **II. EXAMEN POUR INFORMATION OU AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES**

### **1. Enquête sociale européenne**

**Laurent LESNARD, Centre de données sociopolitiques, Sciences Po** Je suis sociologue, directeur de recherche au CNRS et directeur du Centre de données socio-politiques (CDSP), une structure commune à Sciences Po et au CNRS. Avec Anne Cornilleau, la responsable du terrain pour la France de l'enquête et co-responsable de l'équipe « données et enquêtes quantitatives » du CDSP, nous allons vous présenter l'enquête sociale européenne pour laquelle nous demandons un avis d'opportunité.

L'enquête sociale européenne est un peu spéciale par rapport aux enquêtes que vous avez l'habitude d'examiner, puisqu'elle est conçue par des chercheurs à des fins de recherche. Cette enquête a été lancée en 2001. Elle a lieu tous les deux ans en Europe dans le but de suivre l'évolution des attitudes et opinions des Européens dans le temps. Son originalité tient au fait que dès le départ, cette enquête visait la plus haute qualité statistique. Nous nous présentons d'ailleurs à vous aujourd'hui dans le but d'améliorer cette enquête en utilisant les fichiers du recensement.

L'ESS est une enquête, mais aussi une infrastructure de recherche européenne (ERIC). L'initiative a été soutenue dès ses origines par la Fondation européenne pour les sciences. Cette infrastructure dispose d'un label européen. La France y participe depuis 2014 et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche y consacre un budget très important. En parallèle de cette infrastructure de recherche européenne, une très grande infrastructure de recherche a été créée au niveau national, PROGEDO, dont le CDSP fait partie.

L'une des missions de cette infrastructure nationale consiste à assurer la participation française à l'infrastructure de recherche européenne. En 2016, l'ESS-ERIC a même été reconnu par l'Union

européenne comme une infrastructure « Landmark », démontrant qu'elle répond à des besoins de long terme de la communauté scientifique. Ainsi, l'importance du dispositif est mise en avant d'année en année. La loi de 1951 a été modifiée en 2008. Depuis cette date, les projets d'enquêtes statistiques à des fins de recherche ont la possibilité de demander des échantillons issus du recensement. Cette mesure a permis d'élargir la demande sociale à la demande scientifique, qui apparaît dès lors tout aussi légitime que les autres besoins d'enquête. L'équipe a donc demandé un avis d'opportunité et l'a obtenu en 2010 pour les éditions 5, 6 et 7. La conformité a été obtenue pour les éditions 5 et 6, nous allons revenir sur les raisons pour lesquelles les réserves suspensives n'ont pu être levées pour obtenir le label pour l'édition 7.

Il s'agit d'une enquête de chercheurs pour la recherche. Elle répond à un mode de construction et de fonctionnement scientifique. Ainsi, la comitologie diffère de celle que vous connaissez d'habitude. Nous ne réunissons pas les partenaires sociaux et les associations, mais des conseils scientifiques, des assemblées scientifiques selon le principe de l'évaluation par les pairs. Comme pour toute publication scientifique, elle donne lieu à des discussions, des débats. Le questionnaire peut être rejeté, modifié très substantiellement par des comités scientifiques. Cette enquête est menée à des fins de recherche. Ses utilisateurs potentiels sont donc les chercheurs et les enseignants chercheurs, ainsi que les étudiants. L'enquête est très utilisée pour la recherche, mais aussi pour l'enseignement. Ainsi, l'ESS a été utilisée en Norvège pour enseigner les rudiments de statistiques à des lycéens, mais aussi par l'ENSAE en France. En 2016, l'ESS a rassemblé près de 100 000 utilisateurs, dont 3 000 en France.

L'ESS tire son origine de la tradition d'enquêtes sociales nationales, mais elle ne représente pas la seule enquête de nature comparative. Il existe d'autres programmes plus anciens, mais l'ESS présente la particularité d'avoir, dès ses débuts, misé sur une rigueur statistique et une qualité scientifique aussi élevée que possible. Pour réaliser des comparaisons internationales, il faut utiliser les mêmes méthodes. A défaut, il s'avère difficile de cerner les différences entre les pays. En cela, l'ESS est unique. Elle est entourée d'une méthodologie très précise, couvrant même la traduction. Elle repose par ailleurs sur un principe de diffusion immédiate des données. Le seul critère de cette diffusion tient à l'utilisation des données dans un but non lucratif. Enquête menée à des fins de recherche, l'enquête donne lieu à de nombreuses publications scientifiques. Plus de 3 000 publications en anglais sont parues entre 2003 et 2012 et 300 en français. A ceci s'ajoutent des publications plus orientées vers le grand public, dont certaines sont traduites en français et disponibles sur un site de valorisation d'ESS France.

L'enquête comporte deux parties. Sa partie barométrique fixe, répétée tous les deux ans, vise à mesurer les évolutions sur de grands indicateurs. Elle s'accompagne de deux modules thématiques de 30 questions conçus par des chercheurs et soumis à l'évaluation de leurs pairs avant d'être administrés dans les différents pays européens. Le temps de passation de l'enquête a été réduit, mais il reste relativement long, de l'ordre de 60 minutes en moyenne (contre 70-75 minutes lors des premières éditions). Le conseil scientifique a décidé de diminuer le nombre de questions pour réduire le temps de passation et améliorer ainsi la qualité des réponses. Le questionnaire comporte des questions sensibles, mais elles répondent à des problématiques scientifiques et ne présentent aucun caractère obligatoire. Les personnes enquêtées peuvent donc choisir de ne pas répondre à ces questions.

Plusieurs éléments sont généralement pris en compte pour juger de l'opportunité d'une enquête. Je tiens à vous apporter des éléments de réponse sur ces différents sujets. En matière de confidentialité, nous respectons la loi et nous travaillons en étroite collaboration avec le correspondant Informatique et Libertés du CNRS. Les données et résultats sont très largement diffusés. L'enquête donne lieu à une très forte concertation qui se déroule selon des processus adaptés au fonctionnement scientifique, avec une comitologie très développée. Les questions posées ne présentent pas un caractère excessif. Certaines peuvent se révéler dérangeantes, mais elles sont posées à des fins de recherche sur des problématiques scientifiques. Elles ne sont pas conçues par quelques chercheurs excentriques ; elles sont discutées et testées. Enfin, les résultats ont pour objectif d'établir des statistiques à des fins de recherche.

### **Anne CORNILLEAU, Centre de données sociopolitiques, Sciences Po**

Le questionnaire principal est resté relativement stable depuis 2001. Il s'agit de construire les modules rotatifs sélectionnés par le conseil scientifique. Cette construction demande environ vingt mois, plus que lorsque l'ESS a été présentée en 2010 au Cnis. Le questionnaire est d'abord développé en anglais et fait l'objet de nombreux tests. Il n'est pas testé dans tous les pays, mais dans un maximum de six pays à chaque édition. L'exercice doit aboutir à un questionnaire stabilisé en anglais en mars de l'année du terrain.

Nous passons ensuite à la procédure de traduction du questionnaire, une procédure très encadrée, qui se déroule en plusieurs étapes. Nous comparons différentes traductions. Pour la France, nous comparons nos traductions avec celles des équipes belges et suisses et chaque version donne lieu à des discussions et révisions. Grâce au comité du label, que nous avons sollicité en 2012 pour la sixième édition, nous avons pu faire évoluer le questionnaire en ajoutant une étape à cette procédure et en obtenant de la concertation européenne des aménagements sur un certain nombre de questions des modules rotatifs et de la partie barométrique.

Une fois le questionnaire traduit, il fait l'objet de prétests dans chaque pays pour tester la compréhension des questions auprès des répondants et la programmation du questionnaire. Une cinquantaine de personnes est interrogée à cette occasion. En France, nous réalisons une restitution systématique avec les enquêteurs pour dégager les problèmes éventuellement rencontrés durant la phase de terrain. A l'issue de cette phase, plusieurs questions peuvent être modifiées, que ce soit la traduction, les instructions aux enquêteurs, les modalités. Pour cette huitième édition, la coordination européenne demande que les prétests nationaux soient plus approfondis qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent. Elle nous invite notamment à réaliser des entretiens cognitifs, à enregistrer systématiquement les interviews, etc. Lors de la septième édition, le Comité du label avait émis des réserves, puisque nous n'avions pas pu mener de prétests avant la finalisation du texte en anglais, mais seulement après la traduction du questionnaire, quand nous ne pouvions plus ajouter de questions. Le module visant à mesurer le racisme et le rapport à l'immigration avait fait l'objet d'une réserve suspensive, nous empêchant d'obtenir le label pour cette édition.

Les enquêtés ont la possibilité de répondre « ne sait pas » à une question ou de refuser de répondre. Cette non-réponse partielle constitue un indice de la charge des enquêtés. En général, la France affiche des taux très inférieurs à ceux des autres pays européens en la matière. S'agissant des questions « sensibles », sur lesquelles nous pouvions nous attendre à un nombre important de non-réponses, le taux est resté en dessous de 1 %, mais le taux de « ne sait pas » a pu atteindre jusqu'à 4 % pour certaines questions, soit plus que pour les autres questions.

La prochaine édition comportera un module qui avait déjà été administré lors de la quatrième édition, voilà huit ans, sur les attitudes envers le système de protection sociale. Ce module permettra de mesurer les évolutions de ces opinions. Il s'accompagnera d'un module inédit sur le changement climatique, le rapport au changement climatique de la part des résidents des pays participants, les comportements associés, leur perception de la sécurité énergétique et leurs préférences en matière d'énergie.

#### **Bernard SUJOBERT**

Nous découvrons le projet en séance. Il nous est dès lors très difficile de nous prononcer sur son opportunité. Nous devons pouvoir réfléchir en amont, préparer des questions.

#### **Chantal CASES**

Une fiche était communiquée dans le dossier, comme pour toutes les demandes d'avis d'opportunité.

#### **Bernard SUJOBERT**

Dont acte. Je ne me prononcerai cependant pas sur l'opportunité. Certains de vos propos m'ont beaucoup étonné. Vous soulignez qu'il s'agit d'une enquête des chercheurs pour les chercheurs et mettez en avant le critère scientifique. Néanmoins, les chercheurs ne travaillent pas en vase clos. Le mouvement associatif possède une certaine expertise sur ces sujets. Les questions de religion, d'ethnie, etc. sont extrêmement sensibles et méritent une réflexion plus approfondie. Je n'accorde pas une totale confiance aux chercheurs sur ce sujet. Nous avons connu d'autres expertises qui permettent d'étayer cette réserve.

#### **Laurent LESNARD**

Les chercheurs qui participent à ces comités ne sont pas totalement isolés de la société. Ils mènent des enquêtes qualitatives de terrain. Je ne comprends donc pas la portée de votre critique, sauf s'il s'agit de remettre en cause la communauté scientifique. La communauté scientifique dispose d'une certaine autonomie. Elle doit être revendiquée et nous pouvons vous donner l'assurance que les chercheurs qui bâtissent ces questionnaires ne sont pas totalement coupés de la réalité. Si tel était le cas, nous n'aurions sans doute pas obtenu le soutien du ministère et des autorités européennes.

S'agissant des questions sensibles, nous respectons la loi. Je revendique la possibilité de poser des questions importantes pour la recherche. Si nous voulons mesurer le racisme, il ne suffit pas de demander à une personne si elle est raciste. Il faut poser des questions dérangementes et il faut l'assumer. En tant que scientifique, il me paraît très important de défendre le droit de poser des questions qui peuvent paraître excentriques ou qui peuvent choquer. Cette enquête ne vise pas à mesurer les phénomènes de la même façon que les enquêtes que vous avez coutume d'examiner. Je peux comprendre le décalage, mais vous devez également comprendre que nous avons besoin de cet outil. Si nous n'obtenons pas l'échantillon, nous conduirons quand même cette enquête tant que nous aurons le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sans cet échantillon, toutefois, nous la réaliserons dans de moins bonnes conditions et nous répondrons aux questions importantes avec moins de précision.

### **Roxane SILBERMAN, CNRS, Représentante des chercheurs au CNIS**

Je tiens à rappeler que le Cnis, selon les termes de la loi de 1951, conduit une mission d'intérêt public, un champ important qui ne se limite pas strictement à la statistique publique. Des enquêtes comme celles-ci, classées comme infrastructures européennes, présentent un intérêt public. Elles servent énormément pour les politiques publiques et les données sont accessibles à tous, chercheurs et non-chercheurs. Le fait que ces enquêtes soient examinées au Cnis marque une avancée très importante, et constitue un gage de qualité pour l'enquête. Je dois souligner que la France accusait un fort retard par rapport à d'autres pays dans la réalisation de grandes enquêtes pour la recherche conduites dans un cadre universitaire sur la base d'échantillons aléatoires. Le fait que la modification de la loi de 1951 permette de tirer un tel échantillon dans les bases de l'INSEE me paraît particulièrement important et place la France en bien meilleure position au plan européen.

### **Chantal CASES**

Il me semble effectivement très important que la statistique publique donne aux chercheurs la possibilité d'améliorer la qualité de leurs enquêtes, notamment à travers la fourniture d'échantillons aléatoires. C'est parce que le service statistique public fournit un échantillon aléatoire que cette enquête doit obtenir un avis d'opportunité au Cnis. Par ailleurs, la liste des reconnaissances de cette enquête se révèle très longue. L'Etat français lui-même la reconnaît largement, puisqu'elle a été mise sur la feuille de route des très grandes infrastructures de recherche à travers l'infrastructure PROGEDO. Le ministère de la Recherche s'intéresse aussi beaucoup à l'utilisation des résultats de la recherche pour l'éclairage des politiques publiques. Je crois donc que nous nous inscrivons pleinement dans le champ du Cnis.

### **Dominique LIBAULT**

La remarque sur le dialogue entre la sphère des chercheurs et la sphère publique me paraît pertinente. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour vous signaler que nous organisons un colloque le 26 mai à la Sorbonne sur la protection sociale et l'enseignement supérieur.

### **Dominique ALLAIN**

Les demandes d'échantillons suivent une procédure en trois étapes : un passage en opportunité et un passage en conformité au label avec un examen approfondi du questionnaire. Après que le comité de direction se soit prononcé sur l'opportunité pour l'Insee, il y a un passage au comité du secret. La procédure est arrêtée de cette manière actuellement.

### **Dominique LIBAULT**

Je vous propose donc d'émettre un avis d'opportunité favorable sur le millésime 2016.

### **Laurent LESNARD**

Notre demande visait à obtenir un avis d'opportunité pour les trois prochaines éditions. Les questionnaires changent, mais l'intérêt public demeure. Il me paraît inutile de questionner l'intérêt général tous les deux ans.

## **Isabella EISELT, ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Je pourrais ajouter que l'engagement du ministère s'est pérennisé avec son adhésion à la structure juridique de l'ERIC.

### **Chantal CASES**

Nous pourrions simplement proposer que le Cnis soit informé régulièrement des nouveaux modules rotatifs, ce qui permettrait d'assurer le suivi.

### **Dominique LIBAULT**

Si vous en êtes d'accord, nous proposons donc un avis favorable pour les trois éditions, avec une demande d'information sur les nouveaux modules.

*La Commission Démographie et Questions sociales émet un avis d'opportunité favorable sur l'Enquête sociale européenne pour les trois prochains millésimes, demandant toutefois d'être tenue informée de chaque nouveau module.*

## **2. Enquêtes Patrimoine 2017-2020**

### **Aline FERRANTE, Insee**

Cette première demande porte sur l'enquête en face à face conduite en 2017-2018 et l'enquête de suivi intercalaire auto-administrée menée en 2019.

L'enquête en face à face s'inscrit dans la continuité du cadre mis en place par le réseau européen Household Finance and Consumption Network. Si l'enquête ne bénéficie pas d'un règlement statistique européen, depuis 2006, la Banque centrale européenne coordonne la réalisation et l'harmonisation d'enquêtes sur le patrimoine des ménages dans la zone euro. Ce réseau recommande notamment la réalisation d'enquêtes tous les trois ans. Dans le cadre d'une convention signée en 2012, la Banque de France est le partenaire technique et financier de l'Insee pour la réalisation de l'édition 2014-2015 qui va nourrir les données françaises de la vague 2 de l'enquête européenne HFCS (Household Finance and Consumption Survey). Il en sera de même pour l'édition 2017-2018 qui viendra nourrir la vague 3 de cette enquête européenne.

L'enquête Patrimoine 2017-2018 sera la septième du genre après celles de 1986, 1991-1992, 1997-1998, 2003-2003, 2009-2010 et 2014-2015. Les précédentes opérations avaient reçu un avis favorable du Cnis. Ces enquêtes répondent toujours à une demande sociale et académique forte, que ce soit en France ou à l'étranger, en matière de connaissance des inégalités de ressources, en particulier sur le plan du patrimoine. Ces attentes avaient notamment été soulignées dans un rapport du Cnis en 2007 sur les inégalités sociales, mais aussi dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Les diffusions sont très riches. L'enquête 2009-2010 avait donné lieu à de nombreuses publications. En décembre 2014, un numéro spécial de la collection *Economie et statistique* lui avait été entièrement consacré. Un *Insee Première* est paru sur la dernière enquête en novembre 2015 portant sur la détention d'actifs patrimoniaux. Il sera complété prochainement par une vue d'ensemble dans le prochain ouvrage *Insee Références* sur les revenus et patrimoines des ménages qui devrait paraître à l'été 2016. Nous prévoyons déjà un autre *Insee Première* sur les montants de patrimoine afin d'appréhender l'évolution des inégalités depuis la précédente enquête. Il devrait paraître en fin d'année 2016. Enfin, les données françaises 2014-2015 viendront nourrir le rapport comparatif préparé par la BCE sur le patrimoine des pays de la zone euro qui devrait lui aussi sortir en fin d'année 2016.

Les objectifs de l'enquête 2017-2018 en face à face s'inscrivent donc dans la continuité des opérations précédentes. L'objectif principal reste de mesurer le patrimoine et les inégalités et de comprendre les comportements d'accumulation et d'endettement des ménages. La nouveauté de cette édition consiste en la mise en place effective du panel, avec la première ré-interrogation en face à face des individus appartenant aux ménages entrés dans le dispositif trois ans plus tôt. En effet, l'opération 2014-2015 a constitué le point de départ du nouveau dispositif d'enquête longitudinale mis en œuvre tous les trois ans sur le patrimoine des ménages dans le but d'observer les choix patrimoniaux effectués par les ménages en réponse, par exemple, à certains aléas économiques individuels. Les jalons de ce panel ont déjà été mis en place avec la

réalisation d'une enquête de suivi auto-administrée sur internet et sur papier en 2015. Cette enquête intercalaire était composée d'un bloc « Contact » qui permettait d'actualiser les coordonnées et le contour des ménages, ainsi que d'un bloc thématique. Ces enquêtes intercalaires ont pour but de maintenir le lien avec les ménages enquêtés.

La demande d'avis d'opportunité concerne l'ensemble du dispositif, non seulement l'enquête en face-à-face de 2017-2018, mais aussi l'enquête de suivi auto-administrée de 2019. La partie thématique de l'enquête de 2019 n'est pas encore connue, mais il sera communiqué au Cnis dès qu'il sera arrêté.

#### **Roxane SILBERMAN**

Cette enquête est très utilisée par les chercheurs. Elle a été réalisée par l'Insee durant très longtemps et était déposée au réseau Quetelet. Elle est aujourd'hui coordonnée par la BCE et administrée par la Banque de France. Or aucune convention n'a été signée, à ma connaissance, avec la Banque de France, permettant un dépôt au Réseau Quetelet. Comment les chercheurs pourront-ils accéder à cette enquête ?

#### **Aline FERRANTE**

Des conventions sont signées entre l'Insee et la Banque de France, mais aussi avec le réseau BCE-HFCN. L'enquête reste mise à la disposition du réseau Quetelet pour la partie française, beaucoup plus riche, et les données européennes sont disponibles à partir du site de la BCE.

#### **Erik ZOLOTOUKHINE, Réseau Quetelet**

Nous n'avons plus accès à l'enquête Patrimoine depuis 2010 et la dernière édition réalisée par l'Insee.

#### **Aline FERRANTE**

L'édition 2014-2015 arrivera fin 2016 ou début 2017. Les traitements statistiques se poursuivent. Nous avons commencé les premières publications, mais nous sommes en cours d'aval.

#### **Bernard SUJOBERT**

Cette enquête est très opportune. Elle relève effectivement de l'impulsion donnée par le groupe de travail du Cnis sur les inégalités sociales en 2006. Le CASD n'est-il pas le lieu dans lequel les chercheurs auront accès à ces résultats ?

#### **Aline FERRANTE**

Pour la mise à disposition, nous nous inscrivons dans le cadre commun de l'Insee. Nous suivons le même circuit que pour toute autre enquête réalisée par l'Insee. La coordination avec la Banque de France concerne la fourniture des données pour alimenter la partie française de l'enquête européenne.

*La Commission Démographie et Questions sociales émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Patrimoine 2017-2018 et l'enquête intercalaire de suivi 2019.*

### **3. Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (Dispositif SRCV)**

#### **Pascal GODEFROY, Insee**

L'enquête SRCV constitue la déclinaison française du dispositif européen EU-SILC sur les revenus et les conditions de vie. Cette enquête européenne est soumise à un règlement de 2003 qui prévoit la possibilité pour Eurostat de mettre en place, en plus du questionnaire annuel, un module secondaire dont le thème varie chaque année. C'est ce module secondaire 2017 qui fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité aujourd'hui. Ce module repose sur un règlement adopté en janvier 2016.

Le module secondaire porte sur la santé des adultes et des enfants et vise à mieux connaître les déterminants des inégalités de santé au sein des Etats membres. Il produira des données permettant d'alimenter le futur rapport annuel remis au Conseil européen en 2019. Il sera mis à la disposition des chercheurs sous forme de fichiers anonymisés et alimentera les publications habituelles de l'Insee. Ces données SRCV sont très souvent utilisées.

Ce module secondaire 2017 se positionne dans un contexte particulier de refonte à venir de l'enquête SILC. Prévues pour 2020, cette refonte a pour objectif de remplacer les modules secondaires par des modules dits glissants administrés tous les trois ans ou tous les six ans. Parmi les modules glissants tous les trois ans figurera un module sur la santé administré dès 2020.

Le module secondaire 2017 servira de test grandeur nature du futur module glissant. Il contient des questions traditionnelles que l'on retrouve dans d'autres enquêtes sur la santé. La nouveauté tient peut-être dans l'interrogation du répondant ménage à propos des enfants du ménage. Nous allons de ce point de vue nous intéresser à l'état de santé général des enfants, aux limitations dans la vie quotidienne des enfants, au renoncement au soin pour les enfants et au fardeau financier lié aux soins de toute nature. Nous interrogerons également chaque individu âgé de 16 ans ou plus du ménage sur la santé et ses déterminants (consommation de fruits, légumes, activité physique, poids et taille pour calculer un indice de masse corporelle, nombre de consultations d'un médecin, etc.).

Ce module a fait l'objet d'une consultation traditionnelle. Une *task force* a été mise en place en novembre 2014 par Eurostat. La France y était représentée par la division Revenu et patrimoine de l'Insee. Les travaux de cette *task force* ont été régulièrement soumis aux directeurs des statistiques sociales des différents instituts statistiques nationaux. En parallèle, la Drees a été associée à la consultation. Pour celle-ci, en effet, cette enquête 2017 assure le pont en termes de données disponibles entre l'enquête santé européenne de 2014 et l'enquête ESPS de l'IRDES de 2014 et la future enquête santé européenne de 2020. Le module secondaire sera administré par des enquêteurs de l'Insee en face à face en même temps que le questionnaire principal en mai et juin 2017.

### **Bernard SUJOBERT**

Il nous est proposé un module sur la santé. Or les questions de santé sont traitées par la Commission Service public et service aux publics. Il faudra au moins informer cette commission sur le sujet.

### **Dominique LIBAULT**

Je partage le point de vue de M. Sujobert. Lorsque j'examine le descriptif de l'insertion de l'enquête dans le système d'information, je constate que nous ne sommes pas forcément outillés pour apprécier la plus-value de l'opération. Sur un sujet comme celui-ci, nous devrions progresser en amont et associer la Commission Service public pour pouvoir émettre un avis d'opportunité plus approfondi.

### **Dominique ALLAIN**

Il arrive assez régulièrement que les sujets recoupent plusieurs de nos commissions thématiques. Généralement, une commission rend un avis d'opportunité et l'autre commission concernée est informée. La prochaine Commission Service public se tiendra le 1<sup>er</sup> juin. Nous pouvons donner un avis d'opportunité aujourd'hui ou, si le calendrier le permet, reporter l'avis à cette réunion de juin. Je tenais par ailleurs à m'excuser auprès de M. Sujobert. Les fiches d'opportunité n'ont pas été publiées sur le site comme je l'avais annoncé. Nous rencontrons des difficultés sur notre site internet.

### **Jean-Louis LHERITIER, Drees**

Je suis le rapporteur de la Commission Service public et service aux publics. La réunion du 1<sup>er</sup> juin aura pour thème principal le système d'observation en santé et l'ensemble du cadre nous sera présenté, avec une enquête santé tous les six ans et, en intercalaire, des modules passés dans les enquêtes SRCV. Nous n'examinerons pas pour autant le module santé de SRCV dans le détail. Il s'agira plutôt d'une discussion générale.

### **Dominique ALLAIN**

Dans le principe, l'enquête SRCV est rattachée à la Commission Démographie. Généralement, nous présentons les enquêtes pour opportunité devant la commission à laquelle elles sont rattachées et nous informons toujours les commissions concernées sur les modules.

## **Dominique LIBAULT**

J'en conviens, mais dans la fiche, la présentation reste extrêmement lacunaire sur l'apport de l'enquête à la connaissance du domaine par rapport aux autres sources. Les avis d'opportunité doivent permettre d'estimer la plus-value d'une enquête dans un contexte de manque de moyens. Or nous ne disposons pas des éléments nécessaires.

## **Chantal CASES**

Je propose que nous accordions un avis d'opportunité sous réserve du débat conduit dans la formation Service public.

## **Pascal GODEFROY**

Nous passons devant le comité du label au mois de juin.

## **Chantal CASES**

La Commission se réunit le 1<sup>er</sup> juin. Je n'ai aucun doute que la Commission Service public validera ce module.

*La Commission Démographie et Questions sociales émet un avis favorable sur le module secondaire de l'enquête SRCV 2017 sous réserve de la confirmation de son opportunité par la Commission Service public.*

### **4. Enquête Technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages**

#### **Bénédicte MORDIER, Insee**

Nous demandons un avis d'opportunité sur l'enquête Technologies de l'information et de la communication pour les cinq prochaines années (2017-2021), comme nous l'avons fait en 2011. L'enquête sur les TIC est régie par un règlement européen de 2004 pour lequel des règlements d'application annuels paraissent en novembre de chaque année. Le règlement demande la collecte de 130 indicateurs qui varient chaque année. Il reste néanmoins un tronc commun relativement stable permettant de mesurer l'équipement des ménagers en ordinateur et en internet, ainsi que les usages des particuliers en nouvelles technologies (commerce électronique, usage des sites administratifs). Tous les ans, nous posons d'autres questions comme la sensibilité des ménages aux questions de sécurité en 2015, la protection et la confidentialité des données en 2016 et l'usage des ordinateurs en 2017. L'enquête interroge les individus de 15 ans et plus vivant en ménage ordinaire (hors communautés et institutions). Multimode, elle compte un volet réalisé par téléphone et un volet réalisé par internet/papier. Nous avons réduit le volet téléphonique au cours des dernières années pour engranger des économies. Des opérations méthodologiques menées chaque année permettent de corriger le biais du volet internet/papier.

L'enquête se déroule en avril-mai chaque année. En termes de diffusion, nous communiquons les données de l'enquête à Eurostat le 5 octobre. Eurostat publie dès le mois de novembre des tableaux de chiffres et une première publication sur le thème du module tournant de l'année. En mars de l'année n+1, nous publions un *Insee Résultats* annuel pour communiquer les principaux chiffres de l'enquête sur l'équipement et l'utilisation, par âge et par sexe, selon les zones urbaines. Des publications ponctuelles sont également réalisées. L'an dernier est paru un *Insee Focus* sur l'usage des technologies de la communication par les particuliers dans la recherche d'un emploi, réalisé en collaboration avec les personnes responsables de l'enquête TIC sur les entreprises. Un article est en préparation pour la CNAV sur l'usage des nouvelles technologies par les personnes âgées.

En 2017, il est prévu de réaliser une extension de l'enquête dans les DOM afin d'obtenir des résultats représentatifs pour chaque DOM. Nous pensons même pouvoir récolter certaines informations infra-DOM avec un échantillon plus important.

#### **Bernard SUJOBERT**

Le directeur général de l'Insee s'interroge assez régulièrement sur l'annualité de cette enquête dans un contexte où d'autres opérations présenteraient un plus grand intérêt ou une plus grande urgence. Sans prendre personnellement position ici sur cet aspect précis, qu'en est-il de cette remarque du DG Insee ?

**Dominique LIBAULT**

L'opportunité peut nous conduire à nous interroger sur la temporalité d'une enquête, effectivement.

**Chantal CASES**

Je rappelle que nous devons répondre à un règlement européen.

**Myriam BOBBIO, UNAF**

Je regrette que vous vous concentriez sur les ménages ordinaires. Avec le développement de l'administration numérique, certaines prestations se demandent uniquement sur les nouveaux supports. Nous n'allons donc pas couvrir ces personnes qui ne pourront peut-être plus faire valoir leur droit faute de pouvoir accéder aux nouvelles technologies.

**Bénédicte MORDIER**

Ce point pourrait faire l'objet d'un projet d'une extension dans les années à venir.

**Dominique LIBAULT**

Le questionnaire comporte-t-il des questions sur la perception par les ménages de l'apport des nouvelles technologies ?

**Bénédicte MORDIER**

Le questionnaire ne pose pas de question de perception, si ce n'est sur la sécurité. Nous recueillons en revanche la perception des personnes qui ne sont pas équipées que nous interrogeons sur les raisons de leur non-équipement.

**Dominique LIBAULT**

Nous sommes de plus en plus amenés à utiliser, qu'on le veuille ou non, ces technologies. Il me paraîtrait intéressant d'observer la perception.

**Roxane SILBERMAN**

Un nombre d'enquêtes de plus en plus grand dépend de règlements européens. Notre discussion au sein du Cnis intervient alors que les discussions en amont ont déjà eu lieu au niveau européen, alors qu'elle serait plus efficace si elle intervenait plus en amont. Nous donnons un avis d'opportunité alors que les décisions sont déjà prises au niveau européen sans plus de marge dès lors.. Il serait utile dans les présentations faites dans les Commissions d'avoir plus d'éléments sur ces discussions européennes, les arbitrages, les possibilités d'extension, les marges de manœuvre. Il me semble que nous faisons face à un problème d'adaptation générale des procédures du Cnis dans ce contexte.

**Dominique ALLAIN**

La procédure que nous suivons au niveau du Cnis mériterait sans doute d'être revue, en effet. Nous avons examiné tout à l'heure une enquête académique qui se trouve à la périphérie de notre champ. Nous devons également examiner des enquêtes sur lesquelles les discussions sont intervenues en amont et s'imposent à nous. Je vous propose que nous revenions sur ces questions de procédure dans le cadre du bureau du Cnis.

**Dominique LIBAULT**

La question me paraît tout à fait pertinente. Que pouvez-vous nous dire sur cette temporalité de l'enquête ?

**Bénédicte MORDIER**

Nous avons défendu auprès d'Eurostat la position du directeur général de l'Insee visant à rendre l'enquête TIC Entreprises biennale et l'enquête TIC Ménages quadriennale, mais nous n'avons pas été entendus.

Seule l'Autriche souhaitait réduire la fréquence de l'enquête Ménages. Le rapport du groupe de réflexion qui s'est tenu l'an dernier n'a pas tranché en notre faveur. La périodicité n'a donc pas été remise en cause.

**Dominique LIBAULT**

Rien ne nous interdit de donner un avis d'opportunité en nous interrogeant sur la fréquence de l'enquête.

*La Commission Démographie et Questions sociales émet un avis favorable sur l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication, mais s'interroge sur la fréquence de l'enquête.*

*La séance est suspendue de 10 heures 40 à 10 heures 50.*

### **III. LES RUPTURES FAMILIALES ET LEURS CONSEQUENCES : 30 RECOMMANDATIONS POUR EN AMELIORER LA CONNAISSANCE**

#### **1. Présentation du rapport « Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance »**

**Dominique LIBAULT**

Nous accueillons Claude Thélot pour la présentation de son rapport « *Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance* ». Il est accompagné, pour cette présentation, des deux rapporteuses du groupe de travail, Christine Chambaz et Cécile Bourreau-Dubois.

**Claude THELOT**

Il était prévu à l'ordre du jour que j'effectue une intervention liminaire. Je me suis cependant assuré que ce rapport avait été lu par toutes les personnes de l'assistance. Les membres de la commission que j'ai eu l'honneur de présider sont présents ; ils ont lu, mais surtout contribué à ce rapport, dont la qualité dépend en grande partie des deux rapporteuses. Les autres participants ont pu en prendre connaissance avant la séance. Par conséquent, répéter le contenu du rapport ne servirait à rien. J'utiliserai donc le temps qui m'est accordé pour mettre en évidence certains points concernant ce rapport.

Commençons par l'origine. Ce rapport découle, à mon sens, d'une démarche assez exemplaire. La réflexion a en effet été initiée par un rapport du Haut Conseil de la famille, c'est-à-dire un rapport qui émane de la société civile et exprime à la fois un besoin et une nécessité. Le Président du Haut Conseil, Bertrand Fragonard, m'avait sollicité pour mener une mission d'expertise statistique sur la base de ce rapport. J'ai accepté, à la condition que cette mission s'insère dans les structures prévues à cet effet. Je l'ai convaincu que cette réflexion devait faire l'objet d'un groupe de travail du Cnis, une structure conçue pour être féconde et porter convenablement une telle démarche. En annexe, nous avons pris soin de rappeler le travail considérable que nous avons accompli. Nous sommes réunis pour la première fois le 5 mars 2015. Nous avons donc travaillé durant une bonne année. Bertrand Fragonard a souhaité que je présente oralement, lors de la journée qu'il avait organisée en juin, quelques éléments provisoires de notre travail. A partir de cette présentation, nous avons œuvré à finaliser la version définitive et à dégager 30 recommandations.

Nous avons considéré que ce travail devait donner lieu à un rapport politique et non à un rapport supplémentaire d'analyse, de diagnostic et d'étude de la situation familiale française avant et après la rupture. Ces analyses sont faites. Il ne nous est pas apparu nécessaire de les refaire. Nous avons ciblé la question sur la dimension politique du sujet. La question que nous posons est simple : quelle politique d'information publique doit-on adopter en matière de rupture familiale ? Les recommandations représentent donc le suc de ce travail. Tout le reste du rapport ne présente pas une valeur d'expertise autonome. Il vient fonder, éclairer ces recommandations pour les expliquer, voire les justifier. Je remercie la commission que j'ai présidée de m'avoir suivi dans cette démarche. Il est tellement plus difficile de réaliser un rapport de politique et, une fois ce rapport établi, d'appliquer la politique préconisée que d'écrire un article qui décrit l'évolution des formes conjugales et des ruptures dans notre pays. Il est tellement plus complexe d'agir que de conseiller ou que d'étudier. Nous devrions d'ailleurs maintenir constamment cette discipline qui veut que les rapports représentent des rapports d'aide à la politique et non des rapports de diagnostic et d'analyse.

30 recommandations, c'est beaucoup et peu à la fois. Elles apparaissent dans le fil du rapport, mais nous avons toutefois veillé à les hiérarchiser. Les premières se révèlent plus importantes que les dernières. Il me semble que chacun doit consentir un tel effort de priorisation, car la statistique publique est plus que jamais contrainte par ses moyens. C'était déjà le cas lorsque j'appartenais à la statistique publique. Je crois cependant que cette contrainte s'avère encore plus forte qu'elle l'était alors et que les capacités de diagnostic, de choix et de priorisation au sein de la statistique publique doivent s'y astreindre. Le Cnis lui-même doit réfléchir à l'évolution de ses procédures et de ses habitudes s'il souhaite contribuer à la démarche de priorisation des opérations. La statistique publique n'a jamais pu tout faire, mais ce sera encore moins le cas à l'avenir. Il ne s'agit pas tant de se montrer intelligent pour suggérer des choses, mais de les suggérer de façon hiérarchisée. Or ce postulat de départ change considérablement la donne. Nous souhaiterions bien sûr que tout soit possible, y compris une enquête annuelle sur les nouvelles technologies, mais nous devons tenir compte de ces contraintes.

Le rapport comporte deux parties. Grâce au rapport de qualité du Haut Conseil de la famille, nous avons déjà une bonne idée de la demande sociale. Nous nous sommes néanmoins permis de la vérifier, de la compléter et de l'enrichir. La première partie de notre rapport décrit les quatre axes principaux que notre analyse de la demande sociale a fait ressortir. Ces axes, selon lesquels nos concitoyens souhaitent que l'information, la réflexion, la statistique, l'étude et la recherche progressent sont les suivants.

Le premier axe, très large, consiste à améliorer la connaissance des transferts financiers entre les ex-conjoints. Cet axe recouvre en particulier la question des pensions, pas toujours très bien connue ni très bien suivie surtout dans le cas problématique pour la statistique publique où les ruptures s'opèrent sans sanction juridique. Si tout ce qui nous arrive était encore sanctionné juridiquement, la statistique publique serait plus à l'aise. C'était le cas lorsque j'ai commencé à travailler dans cet institut. Or aujourd'hui les formes de vie, les relations et même les flux financiers dans une économie qui se dématérialise rendent la mesure plus compliquée et plus floue. S'agissant de notre sujet, nous ignorons quasiment la moitié des ruptures et des transferts financiers.

Le deuxième axe vise à améliorer la connaissance de l'organisation familiale. Il cible en particulier la question des modalités de garde et porte en germe un changement très profond pour la statistique publique. En effet, l'identité du logement et du ménage qui fonde les travaux de l'Insee depuis 70 ans est atteinte. Lors de sa création, le 27 avril 1946, l'Insee constituait un élément important du programme de la résistance. Il est notable que le programme de la résistance ait souhaité créer un institut de la statistique au lieu de se contenter de reprendre l'organisation d'avant-guerre, c'est-à-dire la Statistique générale de la France. Si, comme moi, vous avez fait des statistiques historiques, vous aurez constaté que les travaux de la SGF se révélaient remarquables. Il est néanmoins tout à fait symptomatique que lorsque l'on réfléchit à l'évolution d'un pays après une catastrophe aussi grande que la Seconde Guerre mondiale, l'un des aspects de cette réflexion consiste à penser un système de mesure de la société. Durant 70 ans, l'Insee a identifié conceptuellement ménage et logement. La garde alternée représente toutefois une limite importante, puisqu'elle vient reposer la question de l'évolution conceptuelle et empirique de notre système d'information.

Le troisième axe tend à améliorer la mesure des variations de niveau de vie. Ce sujet se révèle très difficile et très conflictuel tant du point de vue sociologique que du point de vue politique. Or il reste très peu étudié en France et, comme j'ai pu le constater au cours de ma carrière professionnelle, ce vide laisse libre cours aux différentes politico-idéologies qui émanent de la souffrance personnelle. Le système statistique public existe parce que les situations individuelles ne sont pas représentatives. Cela ne signifie pas que ces situations n'existent pas. Certains peuvent souffrir et exprimer cette souffrance, souffrance qui occupe le terrain public faute d'études suffisantes de la question du coût de l'enfant, des conditions qu'il faut satisfaire pour le recueillir dès lors qu'une garde alternée se met en place, etc.

A tous ces éléments bien connus, qui figuraient nettement dans le rapport du Haut Conseil de la famille nous avons ajouté à la faveur de notre analyse un quatrième axe central sur la question des veuves et des orphelins que la demande sociale jugeait insuffisamment éclairée. Cette question se révèle assez délicate. Comment mesurer les orphelins et les veufs/veuves ? Il en existe à tous âges. Il s'agit de phénomènes intergénérationnels. Or nous devons aussi nous interroger à leurs conditions de vie. Nous pouvons aussi nous interroger sur leurs conditions de garde, d'éducation. Le fait de devenir orphelin pèse-t-il par exemple sur la réussite éducative ? Pourquoi n'étudions-nous pas ces situations ?

Les transferts financiers, l'organisation, les niveaux de vie, le veuvage et l'orphelinage, sur ces quatre axes, la demande sociale nous a demandé de progresser. Nous avons donc engagé notre examen du système statistique public actuel autour de ces quatre axes et nous parvenons à une double conclusion générale. Tout d'abord, le système statistique public se révèle bien meilleur qu'on ne le croit.

Il importe que le Cnis le souligne, car les personnes extérieures au système statistique public ne croient pas que ce système soit de bonne qualité. Dès qu'un sujet leur paraît mal éclairé, elles ont pour réflexe de demander le lancement d'une opération nouvelle. Or il vaut mieux utiliser plus ardemment et plus intelligemment notre système statistique public avant de se lancer dans des opérations nouvelles. Le système se révèle donc meilleur qu'on ne le croit, mais il l'est d'abord du point de vue de la production, c'est-à-dire des outils. Les outils existent. Nous aurions rêvé, voilà 50 ans, de disposer des outils actuels. La statistique s'est fortement développée, notamment, et ce mouvement devrait se poursuivre, dans une meilleure utilisation statistique des données d'origine administrative, en s'asseyant néanmoins sur l'avenir.

Il faut cependant constater que ce progrès des outils n'est pas suivi par un progrès des études. La contrainte des moyens s'avère tellement forte que dès que les outils sont conçus, mais ne donnent pas lieu ensuite à des études. Des études sont lancées, mais par le biais d'appels d'offres, par des organismes extérieurs. La capacité d'étude des outils admirables qui ont été constitués depuis 20 ou 30 ans n'a pas progressé comme elle l'aurait dû. L'Insee doit, à mon sens, consentir un effort d'imagination sans commune mesure avec celui dont il a fait preuve jusqu'à présent pour contourner intelligemment la contrainte de moyens qui pèse sur lui.

Il est vrai aussi que le système peine à mesurer un certain nombre d'évolutions récentes des configurations familiales et des modes de vie. Or cette peine est assez largement liée à la fluidité et à la désinstitutionnalisation des situations. Nous nous heurtons là à une difficulté objective. Permettre de bien mesurer ces situations, en dépit des évolutions des modes de vie qui rendent cette mesure difficile, constitue un investissement collectif de notre démocratie.

Sur la base de cette demande sociale et du diagnostic que nous portons, ces 30 recommandations expriment trois grandes idées qui comptent et doivent faire évoluer la question. J'ignore s'il est d'usage qu'un rapport du Cnis s'impose à l'Insee. Je ne le pense pas, mais c'est une ardente obligation. Il existe un certain espace entre les recommandations du Cnis et les réalisations de l'Insee. Cet espace doit cependant être marqué par les idées fondamentales sur lesquelles reposent ces 30 recommandations. L'Insee peut ne pas suivre une recommandation du Cnis. J'ai rédigé tant que de rapports qui sont restés sans suite que je ne m'en formaliserai pas.

Néanmoins, je regretterais que l'Insee, dans sa propre construction, ne parte pas de nos trois idées fondamentales. La première de ces idées avance que si la situation se révèle insuffisante, c'est qu'il manque un cadre à partir duquel produire des statistiques, des études et des recherches, diffuser intelligemment et accroître notre connaissance, notre réflexion et notre diagnostic sur la situation. Il ne s'agit pas d'une question de recherche. Une meilleure connaissance des modes de vie des personnes après une rupture sous-tend aussi et d'abord une question d'ajustement politique. Nous pensons qu'il faudrait établir un cadre qui permette aux différentes institutions qui ont à connaître des ruptures familiales et des modes de vie avant, pendant et après la rupture de travailler ensemble. Il ne s'agit pas d'accroître la comitologie, mais de forger un cadre intellectuel, politique, statistique dans les cinq ans à venir pour pouvoir avancer. La deuxième idée nous incite à développer l'usage des outils existants en créant des capacités d'études, à la fois internes, externes et mixtes. Compte tenu de la qualité des outils existants, développer des capacités d'études nous semble être prioritaire. Enfin, nous considérons – et c'est là notre troisième idée – que nous pouvons développer le patrimoine existant pour en améliorer la capacité à mesurer les évolutions, notamment en réalisant une enquête spécifique.

Pour créer ce cadre, il faut constituer un groupe stratégique permettant aux institutions de travailler ensemble, définir des nomenclatures adaptées pour mieux appréhender la nouvelle situation et, sur ce sujet, nous appuyant sur les statisticiens qui composaient notre groupe, nous avons formulé des propositions de nomenclatures pour vous aider, et enfin penser un mode de production et de diffusion des études solide. Nous avons pensé à cet égard à un processus ternaire avec la diffusion d'un tableau de bord annuel, des publications d'approfondissement et d'investigation tous les trois ans et un renouvellement des outils, des concepts et des méthodes tous les dix ans, ce renouvellement étant en partie nourri par la recherche. Dans ce cadre, une quinzaine de recommandations vise à améliorer les outils existants et surtout leur usage. Nous n'avons pas étudié tous les outils susceptibles de mesurer les ruptures familiales, mais les plus importants et sur chacun d'eux, nous avons énoncé une recommandation d'amélioration. Je souhaiterais que les responsables de l'Insee mettent en œuvre l'idée d'examiner chaque outil avec le souci qu'il mesure mieux les ruptures conjugales dans la difficulté même de la mesure de cet événement.

Je souhaiterais insister plus particulièrement sur les cinq recommandations de développement des études. Il faut bien entendu développer les collaborations externes, continuer de mettre les données à disposition, solliciter le travail de recherche des chercheurs intéressés par la question, mais il me semble important d'aller encore plus loin. Il faut aider les recherches à entrer dans l'usage de ces grands outils de bonne qualité, mais complexes. Il ne suffit pas de mettre ces outils à disposition des chercheurs, il faut accroître et généraliser l'aide qui peut leur être apportée pour qu'ils s'en saisissent. Je pense également qu'il convient de structurer la communauté des chercheurs en développant des appels d'offres plus que ne le fait l'Insee aujourd'hui. Tout le système statistique public s'appuie sur des appels d'offres, sauf l'Insee. Nous avons d'ailleurs cité sans les hiérarchiser quelques sujets qui pourraient donner lieu à cette démarche. A côté des capacités de recherche externes, l'Insee doit aussi veiller, surtout lorsqu'il réfléchit à son avenir, à développer des capacités d'études internes et embaucher des chercheurs sous les statuts les plus divers, en utilisant les possibilités de la réglementation comme d'autres acteurs du système statistique public ou la Cour des comptes le font. Ainsi, durant un à trois ans, ces chercheurs pourraient exploiter un sujet, utiliser un outil, etc.

Après avoir fixé un cadre d'analyse, après avoir valorisé davantage l'existant, il me semble opportun d'envisager d'enrichir le patrimoine des données et de lancer une enquête plus spécifique sur ces questions. C'est l'objet de notre troisième série de recommandations. Il est certain que le Cris doit, dans ses avis, resituer notre proposition par rapport aux autres. Nous pensons que cette proposition doit être mise en œuvre après les autres recommandations, mais il revient au système statistique public de décider le degré de priorité de ce complément aux outils existants sur les ruptures familiales par rapport aux autres enquêtes que la société française appelle de ses vœux. Je ne crois cependant pas souhaitable que l'Insee lui-même effectue cette hiérarchisation. Elle devrait être réalisée par les organismes qui expriment la demande sociale plutôt que par les organismes qui offrent la réponse statistique. Nous avons souhaité qu'une enquête spécifique sur l'organisation des familles après la rupture soit envisagée. Au vu des procédures et de la complexité d'une telle enquête, l'opération ne pourrait pas être envisagée avant 2019. Nous appuyant là encore sur les statisticiens membres de notre groupe, nous avons proposé des modalités en faisant droit à cette idée que, par définition, la situation des personnes après la rupture évolue dans le temps. Par conséquent, la capacité de connaître cette évolution constitue un élément très important de la question et donc de l'ajustement des politiques. Une enquête complémentaire aux outils existants devrait donc avoir pour objet principal non seulement la photographie de l'organisation après la rupture, mais aussi l'évolution temporelle de cette organisation. Elle devrait dès lors contenir un questionnement rétrospectif. Plusieurs solutions sont possibles. Nous en avons proposé une.

Je terminerai en évoquant un point plus général qui fait l'objet de la recommandation 25. Vous pouvez penser que notre société est devenue tellement complexe que la mesure des phénomènes a perdu de sa valeur. Dans une économie qui se dématérialise, qui se mondialise et réduit à néant les statistiques douanières, qui se fluidifie, dans une société où le droit n'est plus perçu comme central, mais comme un supplément, la mesure devient vraiment plus difficile et l'on peut s'interroger sur ce qu'elle recouvre véritablement. La question des moyennes s'est toujours révélée problématique, mais celle des dispersions est devenue de plus en plus centrale au fil de la dématérialisation et de la désinstitutionnalisation de la société. Vous pourriez donc penser que l'ambition de mesurer quantitativement des phénomènes sociaux et économiques dans une société d'une telle nature est excessive. Je ne le pense pas. Je vous propose de penser que l'évolution de la société oblige au contraire les personnes dont la responsabilité est de mesurer cette société à consentir des efforts d'imagination, de rigueur et d'approfondissement pour rendre leur mesure plus adéquate, plus pertinente et plus significative. Une société qui ne se voit plus parce qu'elle est devenue trop compliquée et qui abandonne la mesure est une société dans laquelle se développent des positions individuelles et collectives qui n'ont plus rien à voir avec la réalité même de cette société et dans laquelle le jeu des antagonismes dérive. Il est important pour une démocratie de continuer d'organiser correctement une mesure d'elle-même. Notre recommandation 25 porte l'idée que mesurer correctement une société comme celle que nous connaissons représente un investissement collectif bien plus important à mes yeux que beaucoup d'autres. L'exercice est devenu si difficile que de nombreux moyens financiers, intellectuels et sociaux devraient être mis à contribution d'une mesure correcte de la société. Il me paraîtrait raisonnable que le système statistique public plaide auprès de ceux qui distribuent des moyens dans le cadre des investissements d'avenir qu'améliorer la mesure des phénomènes qui ont lieu au sein de la société constitue l'un des enjeux les plus cruciaux d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

## 2. Echanges avec la salle

### Dominique LIBAULT

Merci pour la richesse du rapport et l'éloquence de la présentation. Au-delà du contenu des recommandations, je retiendrai surtout la nécessité de penser l'évolution du service statistique public par rapport à l'évolution de la société. J'adhère aussi à l'idée que vous avez exprimée. Face à la complexité croissante de la société, il paraît important de renforcer l'articulation entre la statistique, les études et la recherche au-delà de la mesure elle-même, en veillant à ce que les différents acteurs investis du sujet se coordonnent davantage. Je vous propose, pour lancer la discussion, de recueillir les réactions de l'Insee, de la Drees, la CNAF ou du HCF.

### Chantal CASES

Je tiens à remercier Claude Thélot et tous les membres du groupe de travail, ainsi que les rapporteuses pour la qualité de votre rapport. Ce rapport et le discours qui l'accompagne se révèlent extrêmement motivants. Je partage largement votre vue sur l'enjeu démocratique de la mesure, auquel je substituerai volontiers le terme de quantification en référence à Alain Desrosières.

J'approuve les principaux points de l'analyse. Les phénomènes sociaux s'avèrent très probablement plus difficiles à analyser et à codifier que par le passé, d'autant que les moyens disponibles pour développer des sources d'information sont encore plus contraints. Je pense néanmoins que cette contrainte a représenté un aiguillon pour le système statistique public qui a beaucoup progressé dans la mise à disposition des données et l'utilisation des données administratives. Vous avez développé un certain nombre d'idées pour aller plus loin dans l'analyse de ces données et dans la constitution de nouvelles sources de données combinées.

Je vous remercie aussi d'avoir osé proposer des solutions très concrètes. Je laisserai les autres acteurs réagir, mais je pense que nous nous accordons sur les principes généraux de ces recommandations. Nous convenons notamment de la nécessité d'une meilleure coordination de la production des données, de l'analyse et de la diffusion des résultats et des données collectées. Votre travail sur l'évolution des nomenclatures d'analyse des familles et des enfants me semble très intéressant. D'ailleurs, un travail parallèle avait été développé par le système statistique public. Chaque groupe de travail du Cnis, quel que soit le thème particulier qu'il explore, nous appelle à développer l'utilisation des sources existantes. On n'utilise jamais assez les données produites et il me semble très important de nous améliorer dans ce domaine. A titre institutionnel autant que personnel, le développement des liens avec la recherche et des recherches sur les données déjà disponibles me paraît lui aussi central.

Certaines recommandations ont déjà fait l'objet d'un début de réalisation ou sont programmées à court terme. Les nomenclatures que vous avez définies se révèlent parfaitement cohérentes avec les propositions formulées par le groupe de travail sur l'évolution des questionnaires de recensement que j'avais eu l'honneur de co-présider voilà trois ans. Un groupe de travail de l'Insee, en lien avec d'autres partenaires, prépare la refonte des feuilles de logement du recensement et je pense que ce travail permettra de renseigner la nomenclature que vous avez proposée. Des tests sont d'ailleurs en cours sur le terrain pour la mise en œuvre de ces nouvelles feuilles et j'espère qu'elles pourront l'être dans les prochaines années. S'agissant des tableaux de composition des ménages des différentes enquêtes, le travail d'analyse est également en cours. Les différences théoriques entre les enquêtes du système statistique public en la matière ont déjà été analysées. Il reste à produire des éléments en termes de dénombrement, qui seront disponibles en fin d'année ou en début d'année prochaine. Nous attendons de ce point de vue les pondérations des questionnaires. La réalisation des premières analyses des ruptures familiales à partir de l'échantillon démographique permanent est prévue dans le courant de l'année. D'une manière générale, il me paraît très important que cette source, sur laquelle nous avons beaucoup investi pour la renouveler et la compléter, soit davantage utilisée par l'Insee et par les chercheurs. Nous pourrions développer cette utilisation par le biais de collaborations ou d'appels d'offres, en lien avec nos partenaires plus habitués à de telles démarches que l'Insee.

Sur des sujets plus ponctuels, comme le catalogue des sources, le CASD prépare un catalogue complet des sources auxquelles les chercheurs peuvent avoir accès par son intermédiaire. Nous créons régulièrement de nouveaux groupes d'exploitation. Nous venons par exemple d'en créer un sur l'échantillon démographique permanent qui devrait permettre de développer l'utilisation de ce fichier. D'autres recommandations nous conviennent dans leur principe, mais nous pourrions les mettre en œuvre dans des modalités un peu différentes, en particulier les recommandations sur la gouvernance.

Je suis tout à fait convaincue de la nécessité de développer la coordination. En revanche, il ne nous paraît pas pertinent de venir créer un groupe stratégique qui se superposerait à une comitologie déjà importante. Pour autant, cette coordination doit être assurée et elle nous semble pouvoir passer par un aménagement de l'exercice. Le Haut Conseil de la famille doit continuer de jouer un rôle particulier, exprimant les besoins, proposant des priorités pour les travaux, appuyant leur mise en œuvre, nous aidant éventuellement à mobiliser des financements. Par ailleurs, la programmation des travaux statistiques est effectuée aujourd'hui dans le cadre du Comité du programme statistique. Cette institution est appelée à prendre de plus en plus d'ampleur, car le nouveau règlement européen insiste très fortement sur le fait que le système statistique public tient notamment son indépendance d'une direction claire sur ses programmes. Ce comité du programme statistique peut parfaitement s'ouvrir au « péri-SSP » (CNAF, Ined, etc.). Nous pouvons constituer dans ce cadre un groupe de travail spécifique associant ces partenaires pour remplir les missions que vous avez assignées au groupe stratégique. C'est en tout cas l'orientation que nous pourrions donner à la mise en œuvre de vos recommandations en matière de gouvernance.

D'autres recommandations portant des évolutions lourdes du système statistique nécessitent des précautions. L'enquête constitue votre dernière priorité, mais vous en avez souligné néanmoins l'importance. Nous devons commencer par travailler sur les sources existantes en réfléchissant en parallèle aux nouvelles sources. La Drees doit d'ailleurs lancer des travaux qualitatifs dans la perspective éventuelle d'une nouvelle enquête. Compte tenu des contraintes de moyens concernant les enquêteurs de l'Insee, cette enquête ne pourra très probablement pas être réalisée sous la maîtrise d'œuvre de l'Institut dans les délais préconisés. Il existe cependant d'autres solutions pour organiser des enquêtes du système statistique public le cas échéant.

Le rapport préconise enfin deux évolutions importantes, notamment la modification du questionnement sur le bulletin individuel des enquêtes annuelles de recensement. Un travail d'évaluation des réponses du questionnaire actuel est engagé. A l'issue de cette évaluation, nous pourrions éventuellement procéder à des évolutions. La version actuelle du bulletin individuel résulte du groupe de travail du Cnis sur les questionnaires du recensement qui s'était montré assez unanime sur le sujet. La modification du questionnaire de l'enquête Emploi constitue également un sujet particulièrement sensible, puisque les enquêtes sur les forces de travail vont connaître une profonde refonte dans le cadre européen d'ici 2020. Quelles que soient nos réalisations, il me paraît important que nous en rendions compte au Cnis, comme c'est l'usage dans le cadre des groupes de travail.

### **Jean-Louis LHERITIER**

Je tiens à féliciter les membres du groupe de travail et son président. Ce rapport constituera un cadre de référence très important pour guider la Drees dans son analyse des questions concernant la famille. La Drees s'efforcera notamment de développer les études à partir des sources existantes et nous mobiliserons des moyens à cet effet. Nous allons par ailleurs poser la première pierre d'une éventuelle enquête sur les ruptures familiales. Nous lancerons en effet en 2017 une enquête qualitative sur les ruptures familiales. Les enseignements de cette enquête qualitative et les études que les acteurs auront pu conduire à partir des sources existantes nous permettront sans doute d'avoir une idée plus claire des questions auxquelles cette nouvelle enquête spécifique sur les ruptures familiales devra répondre.

### **Bernard TAPIE, Caisse nationale d'allocations familiales**

Je m'exprimerai au nom du directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Nous saluons tout d'abord l'existence de ce rapport et la qualité des propositions qu'il formule. Nous avons noté trois points d'un intérêt majeur.

La rénovation des nomenclatures nous semble fondamentale, car elle peut changer la façon dont nous pouvons observer les familles en France. Il nous paraîtrait intéressant de faire en sorte que les données administratives recueillent l'information comme ces nomenclatures le prévoient. S'agissant du groupe stratégique, l'enjeu sociétal sur le sujet nous paraît tel qu'il conviendrait, comme le propose le rapport, de placer ce groupe auprès du ministre. Ce groupe devrait en outre être porté non seulement par les acteurs de la statistique publique, mais aussi par des acteurs qui seraient disposés à mobiliser des moyens. La CNAF est chargée d'une partie de la politique relative aux familles et aux séparations. Elle se déclare donc prête, dans le cadre conventionnel d'une maîtrise d'ouvrage partagée avec la statistique publique, à mobiliser des moyens à la condition d'être associée aux orientations.

Nous soutenons donc la création d'un groupe stratégique placé sous l'autorité du ministre, dans lequel la CNAF jouerait un rôle particulier, comme l'envisage le rapport.

La question du paiement des pensions alimentaires mérite également d'être éclairée. La nouvelle enquête ne permettra sans doute pas d'y répondre. Il faudra sans doute engager une action auprès de la DGFIP pour que les données issues des contrôles fiscaux et l'appariement des déclarations fiscales puissent déboucher sur la définition d'un indicateur du paiement de ces pensions. Aujourd'hui, en effet, les sources déclaratives se révèlent très divergentes entre ceux qui paient et ceux qui reçoivent. Or ce sujet revêt une importance majeure pour les politiques publiques et il est indispensable d'améliorer la connaissance dans ce domaine.

J'insisterai pour finir sur l'intelligence dont il faut faire preuve lorsque les moyens se raréfient. De ce point de vue, un partenariat peut sans doute se nouer entre un opérateur capable de dégager quelques moyens et le système statistique public qui possède l'expertise sur le sujet, mais pas les moyens nécessaires pour utiliser intelligemment ces moyens à l'avenir.

### **Dominique LIBAULT**

C'est la raison pour laquelle je souhaitais que les représentants de la statistique publique et de la CNAF interviennent. Je porte aussi l'idée que des coordinations plus fortes peuvent être mises en œuvre pour nous faire progresser.

### **Isabelle GRIMAULT, Direction générale de la cohésion sociale**

Nous partageons les enjeux de coordination, la nécessité de comprendre l'existant et la mise en commun intelligente de l'ensemble des outils existants. Il nous paraît également intéressant de conduire une démarche stratégique dans une articulation qui reste à définir. Réaliser une enquête complémentaire semble effectivement nécessaire, mais peut-être faudrait-il lui donner un rythme compatible avec l'ensemble des contraintes financières et d'organisation. Enfin, un nouveau haut conseil se mettra en place dans les prochains mois et intégrera le Haut Conseil de la famille dans une vocation plus large. Cet acteur devra être associé à nos démarches.

### **Roxane SILBERMAN**

Je tiens également à vous remercier pour ce rapport tout à fait remarquable. J'espère qu'il sera présenté au bureau.

S'agissant du cadre de diffusion, un amendement est en cours de discussion sur l'article 18 de la loi sur le numérique. S'il est finalement adopté, il devrait faciliter les appariements et la mise à disposition de données d'administration qui ne sont pas des services statistiques ministériels proprement dits. Concernant la concertation entre la recherche et la statistique publique, un point très important de ce rapport, il existait un comité de concertation entre recherche et producteurs de données, qui réunissait notamment l'Insee, la Dares, la Drees. A mon grand regret, il a été supprimé par le ministère de la Recherche. Il devrait en principe être reconstitué autour de PROGEDO. Nous devons espérer que cette concertation ne se résumera pas à des relations bilatérales avec l'Insee, mais implique bien l'ensemble des acteurs et que la question des moyens sera intégrée. En matière de documentation la question des moyens se pose particulièrement dans le cas des données administratives qui sont utilisées de plus en plus largement de même que pour les appariements qui se multiplient. Il faut poser la question des moyens de documentation et d'analyse. A défaut, le rapport ne sera pas suivi d'effet.

Quant à la nomenclature détaillée proposée dans le rapport, je suis heureuse d'avoir entendu Chantal Cases indiquer que des évolutions allaient pouvoir être envisagées pour le questionnaire du recensement. Des évolutions de ce questionnaire qui avaient été annoncées comme rendues plus faciles par le passage au recensement renouée sont attendues depuis longtemps. Or pour l'instant tout est resté relativement figé notamment du fait que le questionnaire ne devrait pas compter plus de quatre pages alors qu'on trouve des questionnaires bien plus long souvent à l'étranger. J'espère que nous pourrions avancer sur ce point. Par ailleurs, je suis particulièrement sensible à la nécessité soulignée dans le rapport de porter cette proposition de nomenclature au niveau européen, mais je formulerai un léger regret de ce point de vue.. Je n'ai pas en effet trouvé dans le rapport de références sur des réflexions en cours dans d'autres pays sur ce même sujet avec des cadres initiaux sur les nomenclatures qui peuvent être parfois différents.. Au Royaume-Uni, par exemple, l'articulation logement-ménage-famille n'est pas tout à fait la même qu'en France.

Votre proposition de nomenclature s'inscrit-elle dans le cadre de réflexions ou propositions menées dans d'autres pays ? Il est en tout cas effectivement très important de se montrer proactif au niveau européen.

## **Bernard SUJOBERT**

La lecture du rapport est un régal. Je tiens à remercier les rédactrices. Il est inutile de revenir sur la pertinence du sujet posé au groupe de travail. Nous pouvons rappeler que l'initiative émanait du Haut Conseil de la Famille, mais figurait aussi dans le programme de réflexion du Cnis sur le moyen terme. Votre rapport pourrait être un sujet de lecture au sein de la profession statistique et de ses écoles de formation, car il formule des suggestions sans doute transposables à d'autres domaines et aiderait les institutions à prendre de la hauteur.

Nous apprécions la façon dont vous avez considéré le rôle du Cnis en matière de hiérarchisation. Il fut un temps où l'on demandait au Cnis de définir des priorités, gagées sur des « priorités négatives » pour répondre à une préconisation générale d'Eurostat.. Or tel n'est pas son rôle. En revanche, le Cnis est parfaitement à même de hiérarchiser des demandes et des attentes. Nous apprécions donc votre propos sur ce point. Nous approuvons également vos développements sur l'articulation entre la statistique et les études. Nous apprécions que vous ayez rappelé votre proposition de phasage en trois temps avec des tableaux de bord annuels, des études selon un rythme de trois ans environ et une refonte des concepts, des nomenclatures et des méthodes de périodicité plus longue (de l'ordre de 8 à 10 ans). Vous l'aviez déjà formulée l'an dernier devant cette commission et nous l'avions utilisée, car elle nous semble de nature à engendrer une configuration plus intelligente des moyens dans bien des domaines. La commission Démographie est-elle la seule intéressée ? L'éducation et la santé constituent deux thèmes importants dans le cadre des ruptures familiales. Nous pourrions intéresser la commission Services publics et services aux publics, qui réunit les acteurs de ces deux domaines, au rapport que vous présentez ici.

Nous avons cependant un désaccord de fond sur les moyens. Dans votre troisième partie, vous évoquez le renforcement des moyens d'études essentiellement par des collaborations extérieures et des vacations. Nous ne sommes pas favorables à ces propositions et nous pensons en outre qu'il ne revient pas au Cnis d'entrer dans ce niveau de détail. Le Cnis doit rappeler le principe de moyens adéquats, sans évoquer les modalités précises. Il ne lui appartient pas de valider des éléments qui pourraient par ailleurs susciter des problèmes de cohérence d'ensemble. Pour sortir de ce point de désaccord, je me référerai à Bertrand Fragonard qui, lors d'une journée du Cnis sur les parcours de vie (en octobre 2013), avait indiqué que « *les études, de par leur traduction au plan microéconomique, ont une rentabilité considérable. Le fait de mieux documenter est économe de deniers publics. Le problème est que l'Etat n'est pas toujours convaincu de cette réalité et ne met pas toujours l'accent sur les développements des fonctions d'étude et de recherche à hauteur des besoins* ». Cette formulation ne nous pose aucun problème ; le principe est clairement affiché. Le Président Duport avait d'ailleurs repris ce propos en conclusion en indiquant : « *Du reste, Bertrand Fragonard a également insisté sur la rentabilité des études et des enquêtes. Il nous appartiendra de mettre l'accent sur ce point dans le programme statistique* ».

Je n'évoquerai pas l'opportunité de constituer un groupe stratégique, mais son articulation avec le Cnis me paraît délicate. Par exemple, un groupe stratégique avait été constitué sur « la formation tout au long de la vie ». Il a toujours été impossible de disposer de son rapport (2009) et de discuter au sein du Cnis de ses apports et préconisations. . .

Enfin, j'adresserai au secrétariat du Cnis une note de lecture du rapport plus complète (cinq pages)

## **Myriam BOBBIO**

Je tiens à m'associer aux louanges formulées sur ce rapport très précieux, notamment pour son repérage de toutes les sources de données. Nous saluons le fait que la demande de l'UNAF en faveur d'une plus grande connaissance des veufs et des orphelins ait été prise en compte, ainsi que la définition d'une nomenclature établie du point de vue de l'enfant. J'apporterai néanmoins un petit bémol. Dans cette nomenclature, lorsque vous évoquez l'enfant qui vit plus de la moitié de son temps avec un seul de ses parents, nous ignorons s'il vit un peu ou pas du tout avec l'autre parent. De notre point de vue, cette information manque.

Nous pensons que la création d'un groupe de concertation se révèle importante. Il existe une multitude de sources et ce groupe permettrait de retrouver l'information. En matière de diffusion, aussi, les informations sont nombreuses, mais elles restent parfois totalement partielles.

Sur les pensions alimentaires, nous ne mesurons sans doute même pas 50 % des cas. Les données qui ont été diffusées jusqu'à aujourd'hui ont pu donner lieu à une mauvaise appropriation du public. Ce groupe pourrait, en précisant les contours de la publication, remédier à ce biais de mauvaise interprétation. Nous

sommes cependant étonnés que l'UNAF ne soit pas cité comme participant de ce groupe stratégique, alors que la loi nous donne pour mission de représenter les familles vis-à-vis des pouvoirs publics et leur apporter différents services. Nous serions donc tout à fait légitimes à siéger dans un tel groupe et nous pourrions nous aussi mobiliser des moyens sur certains sujets.

### **Philippe GUIDAL**

J'aurais beaucoup à dire sur ce rapport. J'adresserai une communication écrite aux deux rapporteuses. Je m'associe au concert de louanges sur ce rapport que j'ai beaucoup apprécié, qui s'inscrit dans la droite ligne du rapport de M. Fragonard et dont je salue le sérieux de la documentation. Il est fait état de la nécessité d'apports extérieurs aux institutions statistiques classiques. Je m'étonne toutefois que cet appel à des collaborations extérieures ne concerne que des acteurs institutionnels classiques de la statistique (Ined, Drees, etc.) et qu'à aucun moment ne soient mentionnées des collaborations extérieures avec d'autres partenaires de la société civile, tout particulièrement l'UNAF et ses différentes composantes dont fait partie l'association SOS Papa depuis 2005. De nos 26 ans d'expérience, nous avons pu dégager une expérience de terrain, mais nous n'avons jamais eu les moyens humains, matériels et financiers pour traiter le matériau brut que nous avons collecté, qui ne demande qu'à être mis à disposition de ceux qu'il pourrait intéresser. D'autres partenaires institutionnels de la société civile pourraient également être sollicités, notamment la Médiation familiale. Ne pourrions-nous pas associer des partenaires associatifs à ce travail qui nous intéresse au premier chef ? Il vous manque une vue de terrain qui permettrait par exemple d'affiner certaines nomenclatures. Il existe une relation extrêmement étroite entre le temps de résidence et le logement. Je pourrais vous citer en exemple des décisions de justice avec des droits de visite et d'hébergement de 15 jours chez le père et 15 jours chez la mère. Comment ces situations se traduisent-elles dans vos statistiques ? La jurisprudence a admis de longue date que la notion de résidence par alternance ne se traduit pas nécessairement par un partage mathématiquement égal du temps passé par l'enfant avec ses deux parents. Que faire face aux décisions de justice où l'enfant réside en alternance chez son père durant 3 jours et chez sa mère durant 4 jours ? Du point de vue légal, il y a stricte égalité de résidence, mais la notion de temporalité n'est pas vécue de la même façon. Je n'irai pas plus loin, mais c'est une invitation à collaboration que je vous lance.

### **André HALAIS, SOS PAPA**

Le rapport me convient bien, mais je regrette que vous n'ayez pas évoqué le mécanisme de l'exclusion sociale. Ces conflits et séparations sont souvent émaillés de nombreux arrêts de travail, avec un impact non négligeable sur les comptes de la sécurité sociale et les comptes des entreprises. Certaines personnes peuvent perdre leur emploi, d'autres sont condamnées à quitter le domicile conjugal, notamment les pères, pour laisser le domicile conjugal à la mère, tout en devant payer une pension, voire des traites sur ce logement. Ces personnes ne possèdent plus les moyens de se loger. La justice les jette dehors, mais il n'existe aucune structure d'accueil et ces personnes se retrouvent à la rue. J'ignore de quelle façon nous pourrions tracer ce phénomène, mais il me semblerait intéressant de trouver des canaux qui puissent nous permettre de produire des statistiques sur ces situations. Nous pourrions ainsi mieux comprendre la mécanique de cette exclusion sociale. Par ailleurs, durant les procédures de divorce, lorsque les femmes ne travaillent pas, leur conjoint, seul contributeur du foyer, doit verser un devoir de secours qui vient en complément des pensions demandées pour les enfants. Ce devoir de secours est distinct de la prestation compensatoire. Il serait bon de pouvoir le tracer dans les statistiques. Enfin, après une rupture, certaines personnes s'éloignent, retournant chez leurs parents, dans leur région d'origine. Or ces décisions peuvent engendrer des coûts de transport pour les enfants et modifient les temps d'accueil chez l'un comme l'autre des parents. Il me semblerait important de tracer ces phénomènes.

### **Dominique LIBAULT**

J'ai été interpellé par le sujet fiscal. Le rapport précise que les données fiscales ne sont pas totalement complètes du fait de la difficulté d'appréhender les ruptures des couples qui ne sont ni mariés ni pacsés. Or il me semble que l'amélioration de la mesure servirait aussi les intérêts de l'administration fiscale elle-même. Faire en sorte que les pensions sociales soient bien déclarées constitue aussi un enjeu social. Il me paraît donc important de le souligner.

### **Claude THELOT**

Nous essaierons de répondre tous trois à ces questions, mais d'autres membres du groupe ici présents peuvent intervenir s'ils le souhaitent. Il est absolument certain que les sources d'origine fiscale peuvent être centrales dans l'analyse. Notre groupe comptait d'ailleurs un représentant du bureau d'études fiscales.

Sa présence a permis d'appréhender le sujet et sa complexité. J'ai compris pour avoir rencontré l'équipe de l'administration fiscale concernée qu'il existe une orientation positive à permettre et favoriser le développement de l'utilisation de la source fiscale. Il revient maintenant aux personnes susceptibles d'utiliser cette source d'initier la démarche. Les responsables de ce domaine fiscal se montrent toutefois assez prudents sur leur propre intervention dès lors qu'elle serait visible, pour ne pas risquer une déstabilisation du système fiscal. S'ils acceptent que la source soit utilisée davantage, ils ne souhaitent pas forcément que leur contribution apparaisse. C'est précisément la raison pour laquelle nous n'avons pas proposé que le groupe stratégique comprenne un représentant de l'administration fiscale. Le fisc ne désire pas être placé en pleine lumière.

Nous avons choisi d'utiliser la source fiscale après amélioration, investigation et accroissement de la qualité. Aucune de nos recommandations ne porte sur la source fiscale brute. En revanche, nous avons, dans nos recommandations 15 et 16, ciblé ce que l'Insee entend, en accord avec l'administration fiscale, faire de cette source fiscale brute, c'est-à-dire le répertoire statistique des logements. Dans certains cas, l'utilisation de la source administrative brute se révèle intéressante. Dans notre proposition de publication annuelle de tableaux de bord, par exemple, nous avons explicitement souligné qu'il devait exister des statistiques brutes issues des fichiers administratifs bruts, même si les concepts sur lesquelles ces statistiques reposent se révèlent différents des concepts utilisés pour d'autres parties de ces tableaux de bord. Dans certains cas, il apparaît nécessaire d'utiliser la statistique administrative de façon brute, mais dans d'autres cas, il peut être préférable de l'utiliser de façon plus médiate, en l'ayant travaillée, enrichie, améliorée. S'agissant de l'utilisation des données fiscales *stricto sensu*, c'est dans ce deuxième cas de figure que nous nous situons. Vous avez toutefois raison sur le fond, non seulement il ne faut pas négliger la source fiscale, mais il faut aussi en développer l'utilisation au moins indirecte, car l'équipe fiscale est prête à ce développement.

S'agissant du comité stratégique, ne nous trompons pas. L'Insee et le Cnis décideront. Il importe surtout que ce groupe ne se limite pas à la statistique publique et la discussion l'a confirmé, même s'il est placé sous le chapeau du comité du programme statistique. Il doit comprendre non seulement des institutions comme la CNAF, mais aussi des individus, personnalités qualifiées et chercheurs. Il doit être mis en place dès avant la fin de l'année 2016 et organiser ses travaux pour une première publication annuelle d'un tableau de bord en 2017, en lançant un appel d'offres à destination des chercheurs. Nous avons suggéré quelques thèmes possibles d'appels d'offres, notamment celui que vous avez évoqué concernant les conséquences économiques de la séparation. Nous n'avons cependant pas jugé souhaitable de hiérarchiser nous-mêmes ces propositions, considérant qu'il revenait au groupe stratégique de le faire. Dans notre esprit, ce groupe stratégique doit constituer un groupe d'offre destiné à aiguillonner les producteurs. Il ne s'agit nullement, comme pouvait l'être le nôtre, d'un groupe où la demande sociale pourrait être représentée. Notre groupe de travail comptait des représentants de l'UNAF et du Haut Conseil de la famille, car il se situait à cheval sur l'offre et la demande sociale. Nous proposons un groupe stratégique placé du côté de l'offre, les instances habituelles assurant la publicité de la demande sociale. D'ailleurs, ce groupe aurait une durée de vie de cinq ans seulement et disparaîtrait une fois sa mission remplie. Le Cnis et les autres instances se verraient alors confier un rôle de suivi et d'appréciation du travail réalisé par ce groupe stratégique. D'autres schémas peuvent être conçus, mais il convient de bien en comprendre la logique.

Quant aux moyens adéquats, la phrase de Bertrand Fragonard est effectivement parfaite, mais elle n'a pas de fécondité. Nous aurions sans doute pu nous contenter de recommander l'établissement d'une nomenclature qui tienne compte des gardes alternées, de recommander le lancement d'une enquête. Nous avons souhaité faire plus et préféré définir nous-mêmes une nomenclature, à charge pour les services compétents de s'en saisir. De la même manière, nous aurions pu demander que l'Insee développe ses moyens d'études, mais cette demande n'aurait pas forcément été suivie d'effet et nous aurions pu la répéter dans dix ans avec la même acuité. Nous avons consenti un effort, que vous pouvez contester, en suggérant des pistes pour développer ces capacités d'études et en prenant des exemples dans d'autres zones de l'administration et du système statistique public où ces capacités ont pu se développer. L'Insee a trop peu développé ses capacités d'études. Il faut l'aider, mais ce n'est pas en l'enjoignant de développer ses capacités que vous le faites. Il faut véritablement aider les responsables de la statistique publique qui ont une tâche difficile à accomplir au lieu de se contenter de propos lénifiants qui ne servent à rien.

## **Christine CHAMBAZ**

Concernant les nomenclatures, nous n'avons effectivement pas pris en compte tous les cas de figure s'agissant de la situation des enfants, mais nous n'avons pas établi de nomenclatures limitatives. Il s'agit de suggestions que nous avons essayé de faire correspondre au plus près aux données disponibles pour pouvoir publier au moins certains éléments à court terme, en anticipant aussi les évolutions éventuelles des sources dans les années à venir.

**Myriam BOBBIO**

Il est dommage que vous posiez le point de vue de l'enfant, mais que tous les cas ne soient pas sérieux.

**Christine CHAMBAZ**

Assez souvent, nous ne disposons pas des informations.

**Myriam BOBBIO**

Nous devrions les obtenir avec le nouveau recensement.

**Claude THELOT**

Si l'information est disponible, nous l'intégrerons.

**Christine CHAMBAZ**

Nous n'avons pas examiné toutes les nomenclatures existant dans les autres pays. Nous avons consulté un certain nombre de travaux pour appréhender les catégories utilisées et nous nous en sommes inspirés, mais nous n'avons pas effectué une analyse fine des concepts mobilisés pour construire ces nomenclatures. Ce travail pourra être réalisé, surtout si nous parvenons à porter le projet au niveau européen.

**Claude THELOT**

Vous avez raison sur le sujet, mais la question internationale constitue un sujet en soi qui doit faire l'objet d'un appel d'offres. C'est d'ailleurs l'un des sujets que nous proposons en priorité. Sur le sujet des ruptures, leurs conséquences sur l'organisation des familles, il faudrait lancer un appel d'offres international. Nous avions un temps souhaité le faire, mais le temps nous a manqué. Surtout, nous avons considéré que cette analyse n'était pas notre objet. Nous avons toutefois recommandé que l'un des premiers appels d'offres soit lancé précisément dans la dimension internationale de la question, d'autant que je pense que notre politique en ce domaine peut être intelligemment nourrie d'expériences étrangères.

**Cécile BOURREAU-DUBOIS**

Les conséquences des ruptures en termes de santé et d'emploi font partie des thématiques sur lesquelles il nous semble opportun de lancer des appels d'offres.

**Chantal CASES**

La coordination entre la statistique publique et la recherche est en train de se reconstruire dans PROGEDO. Nous participons aux réunions actuelles et nous avons noté les demandes d'extension des centres d'intérêt de ce groupe. S'agissant des réflexions en cours à l'étranger, à notre connaissance, les discussions sur les ruptures familiales ne sont pas très fréquentes au sein d'Eurostat aujourd'hui.

**Claude THELOT**

Raison de plus pour essayer d'imposer notre position.

**Chantal CASES**

La situation peut s'avérer favorable pour nous, effectivement. Pour répondre à une question d'un représentant de SOS PAPA, un travail d'analyse est en cours à partir de l'échantillon démographique permanent sur la question du logement. Quel est le parent qui conserve le logement après la rupture ? Les enfants sont-ils présents ? Ces éléments pourront vous apporter un commencement de réponse.

**Claude THELOT**

Nous avons suggéré que les conditions de vie du parent non hébergeant constituent l'un des thèmes principaux des dossiers triennaux d'études. Elles devraient même représenter le thème principal de mon point de vue.

### 3. Proposition d'avis

#### **Dominique LIBAULT**

Je vous propose d'examiner le projet d'avis. Il s'agit toujours d'un exercice extrêmement délicat, puisqu'il faut tenir compte des remarques qui se sont fait jour en séance. Nous avons noté une convergence sur la qualité du rapport et ses propositions, mais quelques points, notamment la forme que doit prendre le pilotage de la suite de ces travaux, restent à débattre. Le Cnis jouera pleinement son rôle dans le suivi des propositions. Néanmoins, la tâche consistant à assurer la cohérence entre les études, la recherche et la statistique déborde assez largement le cadre du Cnis. Plutôt qu'un groupe *ad hoc*, je serais partisan de replacer cette mission dans le giron du Haut Conseil de la famille, le plus ardent défenseur de ces questions.

Nous allons vous présenter le projet, mais vous pouvez intervenir pour l'amender ou l'enrichir.

#### **Dominique ALLAIN**

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du groupe de travail sur les ruptures familiales et souligne la qualité des travaux réalisés. L'existence même de ce rapport est importante, tant les séparations sont fréquentes et d'un enjeu sociétal majeur compte tenu des changements de vie qu'elles entraînent.

Comme le rapport le met en avant, la commission adhère à l'idée qu'il est important de davantage articuler la production, les études et la diffusion pour bien mesurer et comprendre les impacts des ruptures.

Le panorama du système d'information sur les ruptures et leurs impacts en termes de conditions de vie des enfants et de niveau de vie des familles permet de bien identifier les analyses possibles en coupe ou en trajectoires. Il fait également apparaître certains manques de données tels que les non-versements de pensions alimentaires (CEEE). Les nomenclatures des situations familiales et de celles de l'enfant constituent une base conceptuelle importante à tester et à utiliser.

Des orientations comme la poursuite des exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives pour mieux suivre les trajectoires ou encore l'expertise des utilisations possibles des enquêtes existantes avant d'envisager de nouvelles enquêtes prolongent et précisent l'avis du Conseil voté début 2015.

La commission Démographie assurera le suivi de ce rapport et réalisera un bilan d'étape dans deux ans environ afin de déterminer les avancées et les enseignements à tirer. Le Haut Conseil de la famille a un rôle déterminant pour faire émerger la demande et les priorités en termes d'études et d'évaluation des politiques publiques. Concernant la gouvernance proposée pour mieux structurer l'organisation de la production et sa diffusion, le Conseil – tout en étant soucieux de développer la coordination entre organismes concernés par ce domaine – signale qu'il existe déjà différentes instances en charge de ces aspects dans le service statistique public (SSP), celles-ci pouvant être adaptées.

Enfin, la commission note avec intérêt la réflexion de l'avant-propos sur le rôle qui pourrait être donné au Cnis pour alléger, voire simplifier les travaux de la statistique publique et contribuer à hiérarchiser les nouvelles demandes.

#### **Dominique LIBAULT**

Il ne s'agit pas seulement de hiérarchiser les nouvelles demandes. Cette démarche doit également concerner le « stock ».

#### **Bernard SUJOBERT**

Les termes « *alléger* » et « *simplifier* » ressemblent trop aux « priorités négatives ». J'évoquerais de préférence le rôle de hiérarchisation du Cnis.

**Dominique LIBAULT**

Nous pourrions indiquer plutôt « *pour aider à hiérarchiser les travaux de la statistique publique au regard de la demande sociale* ».

**Bernard SUJOBERT**

Il faudrait également retirer le sigle CEEE dont personne ne connaît la signification.

**Dominique ALLAIN**

Le grand public parle de pension alimentaire, mais il s'agit en fait de la contribution à l'éducation et à l'entretien des enfants.

**Bernard SUJOBERT**

Soit on l'indique clairement, soit on le retire.

**Dominique LIBAULT**

Je reconnais que nous pouvons le retirer, car le sigle seul n'est pas très parlant.

**Magda TOMASINI, Ined**

Le débat a fait ressortir l'importance accordée au groupe stratégique, qui constitue la priorité numéro un des recommandations du rapport et dont toute la suite découle. Renvoyer à une structure un peu informelle dont nous ne sommes pas sûrs de l'existence réelle et se cantonner au SSP affaiblit clairement les recommandations du rapport et les suites qui pourraient lui être données pour améliorer la connaissance.

**Chantal CASES**

C'est toute la difficulté de ce rapport lui-même qui va au-delà du système statistique public et réfléchit à l'articulation entre la statistique publique, la recherche, les études. Il nous semble que s'agissant d'un groupe d'offreur, le comité du programme statistique élargi à la CNAF, l'Ined, voire à d'autres offreurs potentiels peut très bien mettre en place un groupe de coordination. Cela s'inscrit parfaitement dans ses missions. Cette orientation n'est pas contradictoire avec la proposition. Elle permet d'assurer la fluidité de l'information entre ce groupe de travail et le comité du programme statistique qui coordonne l'ensemble des programmes des services statistiques publics. S'il s'agit d'aller plus loin que la coordination du système statistique public, il faudra trouver une autre structure, mais nous ne parviendrons pas aux mêmes effets.

**Magda TOMASINI**

La formulation de l'avis se cantonne au SSP.

**Chantal CASES**

Le comité du programme statistique peut s'ouvrir aux structures qui gravitent autour du système statistique public.

**Dominique ALLAIN**

Il est précisé « *celles-ci pouvant être adaptées* ».

**Bernard TAPIE**

Il me semble qu'il faut préserver les objectifs de ce groupe. Son rôle d'aiguillon doit apparaître clairement dans l'avis. Il ne s'agit pas d'un simple groupe de coordination ; il doit posséder une capacité d'action. Il faut également faire apparaître que tous les acteurs susceptibles d'être des offreurs doivent être associés.

## **Dominique ALLAIN**

Je pense qu'il faut le préciser lorsque nous indiquons que « *la commission adhère à l'idée qu'il est important d'articuler la production, les études et la diffusion* », mais j'ignore comment le formuler.

## **Dominique LIBAULT**

J'aurais tendance à renvoyer au rôle du Haut Conseil de la famille, car cet aiguillon doit avoir un certain poids vis-à-vis des autres acteurs. Je crains qu'un groupe *ad hoc* ne possède pas la légitimité nécessaire. Il me paraît important qu'il soit rattaché à quelque chose. Le HCF lui-même va aborder le sujet prochainement. Je serais prêt à m'en remettre à son analyse sur le sujet.

## **Dominique ALLAIN**

Le HCF exprime la demande et impulse l'évaluation des politiques publiques, mais le Cnis intervient aussi.

## **Chantal CASES**

Je suis d'accord sur le fond, mais je pense que l'avis se révèle un peu trop prescriptif sur la forme.

## **Dominique LIBAULT**

Au dernier paragraphe, nous pouvons indiquer que « la Commission sera attentive à la mise en œuvre des recommandations et réalisera un bilan d'étape ». Le HCF joue aussi un rôle déterminant et nous devons le rappeler. Il reste simplement à déterminer entre les différents acteurs comment assurer le rôle d'aiguillon souligné par le rapport.

## **Magda TOMASINI**

S'agissant des orientations, suite aux interventions de l'Insee et de la Drees, j'ai noté que plusieurs actions commençaient à s'engager, notamment cette enquête qualitative sur les ruptures familiales. Nous ne devons pas non plus omettre la question du non-paiement des pensions alimentaires sur laquelle nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de fournir un chiffre et dont nous ne pouvons estimer l'impact. Il me paraît problématique que le Cnis précise « *avant d'envisager de nouvelles enquêtes* ». Si nous parvenions à mettre en œuvre facilement une nouvelle enquête, ce serait une bonne chose.

## **Chantal CASES**

Je pense que nous réaliserons des exploitations de sources administratives avant 2019. Même si le calendrier que le groupe envisageait pour l'enquête était maintenu, nous commencerons nos travaux bien avant.

## **Magda TOMASINI**

Il serait dommage que le Cnis laisse penser qu'il ne sert à rien de lancer une nouvelle enquête tant que des travaux sur les sources existantes n'ont pas été réalisés.

## **Dominique LIBAULT**

Il faut exploiter tout ce qui existe. Nous pouvons signaler qu'un bilan d'étape permettra de statuer sur une enquête spécifique.

## **Chantal CASES**

Le travail de préparation d'une nouvelle enquête prévoit plusieurs étapes. L'une d'entre elles consiste à préciser les objectifs de cette enquête au regard des informations existantes et des études complémentaires qui auront été réalisées.

## **Magda TOMASINI**

Je craignais une mauvaise interprétation de l'avis.

## **Dominique LIBAULT**

Au vu d'un bilan d'étape à deux ans, il conviendra d'examiner l'opportunité d'une nouvelle enquête.

## **Dominique ALLAIN**

Plutôt qu'une enquête, nous pourrions évoquer « *les travaux à lancer* ». Nous disposons de beaucoup d'informations à exploiter. Cette enquête poursuit différents objectifs, notamment combler le manque sur les pensions alimentaires. La Drees va réaliser des enquêtes qualitatives, mais nous ignorons quel sera leur résultat. Toutes les personnes concernées conviennent de l'intérêt de la démarche, mais il reste à la préciser. Nous pourrions donc indiquer « *travaux ou enquêtes à lancer* ».

## **Bernard TAPIE**

Nous ne pouvons pas laisser la phrase en l'état ou nous donnons l'impression qu'il faudra attendre le bilan d'étape pour pouvoir commencer à préparer la grande enquête de 2019. Il s'agit d'un simple problème de formulation. Un bilan des exploitations doit être dressé, mais il ne faut pas lier formellement ce bilan au lancement d'une grande enquête. Il me semble compliqué de se positionner en opportunité sur cette enquête à ce stade, comme il paraît compliqué de donner un avis en laissant entendre que c'est plutôt en 2021-2022 qu'elle pourrait être lancée.

## **Dominique ALLAIN**

Nous pourrions ajouter : « *d'ici là, les enseignements issus des enquêtes et travaux en cours de réalisation permettront de préciser les besoins éventuels de nouveaux travaux* ».

## **Dominique LIBAULT**

Au paragraphe concernant la gouvernance, je propose d'indiquer que « *le Conseil souhaite que la concertation entre les différents acteurs permette de structurer le rôle d'aiguillon proposé par le groupe de travail* ». Je doute que nous puissions aller beaucoup plus loin au vu des différentes positions qui se sont exprimées aujourd'hui. La démarche doit être lancée par une initiative politique. Bertrand Fragonard n'a pas tort, il faut aussi un portage politique.

## **Dominique ALLAIN**

Je vous propose la formulation suivante : « *Le Conseil souhaite que la concertation entre les différents acteurs permette de trouver la gouvernance adaptée pour impulser les priorités et assurer une cohérence d'ensemble* ».

## **Dominique LIBAULT**

A la dernière phrase, il faut évoquer le rôle du Cnis « *pour contribuer à hiérarchiser la demande sociale* ».

## **Roxane SILBERMAN**

Je souhaiterais que nous évoquions les nomenclatures européennes.

## **Dominique ALLAIN**

Je vous propose d'ajouter « *une base conceptuelle importante à tester, à utiliser et à porter au niveau européen* ».

## **Dominique LIBAULT**

Il faudrait préciser l'expression « *d'ici là* ».

## **Dominique ALLAIN**

Nous indiquerons que la commission « *assurera le suivi de ce rapport d'ici 18 mois à 2 ans* ».

## **Dominique LIBAULT**

Au-delà de cet avis formel, le Cnis sera très attentif à ce que le rapport soit suivi d'effet.

*La commission Démographie et Questions sociales approuve l'avis tel qu'amendé en séance.*

La commission a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du groupe de travail sur les ruptures familiales et souligne la qualité des travaux réalisés. L'existence même de ce rapport est importante, tant les séparations sont fréquentes et d'un enjeu sociétal majeur compte tenu des changements de vie qu'elles entraînent.

Comme le rapport le met en avant, la commission adhère à l'idée qu'il est important d'articuler davantage la production, les études et la diffusion pour bien mesurer et comprendre les impacts des ruptures.

Le panorama du système d'information sur les ruptures et leurs impacts en termes de conditions de vie des enfants et de niveau de vie des familles permet de bien identifier les analyses possibles en coupe ou en trajectoires. Il fait également apparaître certains manques de données tels que les non versements de pensions alimentaires. Les nomenclatures des situations familiales et de celles de l'enfant constituent une base conceptuelle importante à tester, à utiliser et à porter au niveau européen.

Des orientations comme la poursuite des exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives pour mieux suivre les trajectoires ou encore l'expertise des utilisations possibles des dispositifs existants avant d'envisager de nouvelles enquêtes prolongent et précisent l'avis du Conseil voté début 2015.

La commission "Démographie et questions sociales" assurera le suivi de ce rapport et réalisera d'ici 18 mois à 2 ans un bilan d'étape. D'ici là, les enseignements issus des enquêtes et travaux en cours de réalisation permettront de préciser les besoins éventuels de nouveaux travaux. Le Haut conseil à la famille a un rôle déterminant pour faire émerger la demande et les priorités en termes d'études et d'évaluation des politiques publiques. Concernant la gouvernance proposée pour mieux structurer l'organisation de la production et sa diffusion, le Conseil souhaite que la concertation entre les différents acteurs permette de trouver la gouvernance adaptée pour impulser les priorités et assurer une cohérence d'ensemble.

Enfin, la commission note avec intérêt la réflexion de l'avant-propos sur le rôle du Cnis pour contribuer à hiérarchiser la demande sociale.

**Référence : avis général de moyen terme n° 9 et n° 1 et 7 de la commission "Démographie" ; avis n° 2 et 3 de 2015 de la commission "Démographie"**

## **IV. ACTUALITES : INFORMATIONS DIVERSES**

### **Chantal CASES**

Aujourd'hui paraît un triple numéro de la revue *Economie et Statistique* consacré au recensement rénové avec des aspects méthodologiques importants qui sont de nature à assurer une bonne transparence des travaux menés sur le recensement, une série d'études réalisées à partir du nouveau recensement et des éléments sur l'exploitation des fichiers administratifs. Il est accessible en ligne depuis minuit sur le site de l'Insee.

## **CONCLUSION**

### **Dominique LIBAULT**

Je vous remercie pour votre présence.

*La Commission Démographie et Questions sociales se réunira le 3 novembre 2016.*

La séance est levée à 13 heures 05.

---

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »

---

- Enquête sociale européenne ESS « Volet français » .....p.33
- Enquête Patrimoine 2017-2020..... p.35
- Enquête portant sur « santé et santé des enfants »  
- module secondaire de SRCV 2017.....p.37
- Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)  
auprès des ménages .....p.39

Paris, le 12 mai 2016 n°69/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sociale européenne ESS « Volet français »

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante ; l'opportunité est demandée pour les éditions 8 (2016), 9 (2018) et 10 (2020).

*Demandeur* : Centre de données sociopolitiques de l'Institut de sciences politiques de Paris.

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête sociale européenne (ESS pour European social survey).

L'enquête ESS qui existe depuis 2002 représente un vaste dispositif d'enquête comparative et longitudinale sur les attitudes des Européens. Elle s'inscrit dans un dispositif international organisant la collecte conjointe des données dans plus de vingt pays d'Europe dont fait partie la France. Depuis 2013, le dispositif européen ESS a changé, il est devenu une infrastructure de recherche européenne (*European Research Infrastructure Consortium – ERIC*) dans le cadre du programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures – ESRI*).

L'objectif premier du dispositif ESS est la production de données concernant l'ensemble des champs de l'analyse des sciences de l'homme et de la société. Plus précisément, l'objectif est la production, à partir de standards méthodologiques les plus rigoureux, d'un ensemble de données sur les comportements sociaux des citoyens et leurs représentations de la société qui soit comparable à la fois dans le temps et dans l'espace.

L'enquête est destinée à des résidents – des individus résidant dans des ménages ordinaires – de quinze ans et plus en France métropolitaine. Les personnes enquêtées seront tirées des échantillons de logements dans le recensement de la population. La taille de l'échantillon final sera de 2 000 individus sur la base d'un échantillon de départ d'environ 4 200 logements.

Pour la huitième édition, la collecte est prévue entre septembre et décembre 2016. Pour les éditions 9 et 10, la collecte sera programmée sur la même période des années 2018 et 2020. Les données seront collectées grâce à un questionnaire administré en face à face au domicile des répondants. Le questionnaire est composé d'une partie d'îte principale et une autre d'îte rotative. La partie principale aborde des thèmes variés sur l'usage des médias, sur la confiance (interpersonnelle et institutionnelle), l'engagement politique, les valeurs personnelles, les croyances, le capital social, l'exclusion sociale, les identités collectives, le bien-être et la santé et collecte de nombreuses informations sur le profil sociodémographique des répondants.

Pour la huitième édition, les modules rotatifs retenus abordent les attitudes envers le changement climatique et les énergies (sécurité et matière) d'une part et les attitudes envers la protection sociale (évolution des opinions sur l'État providence) d'autre part, module déjà administré lors de la 4<sup>e</sup> édition. En particulier, il s'agit d'interroger l'état des solidarités envers différents groupes sociaux (solidarités générationnelles, entre femmes et hommes, entre actifs et inactifs, envers les immigrés et envers les autres pays d'Europe) au regard de la récession des années récentes. La durée de l'interview sera de 60 minutes.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'une assemblée générale, d'un conseil scientifique, d'un conseil méthodologique, de l'équipe de coordination scientifique européenne ainsi que du forum des coordinateurs nationaux (ESS-ERIC).

Les données de l'enquête sont distribuées largement, au niveau international, sous la responsabilité de l'Archive norvégienne pour les sciences sociales, et ce dès la phase finale de vérification de la qualité des données. Leur exploitation est donc largement décentralisée. L'équipe française assurant la réalisation d'ESS est néanmoins fortement impliquée dans l'animation scientifique autour de celles-ci. Elle s'engage à une diffusion plus large des résultats de l'enquête au moyen des sites internet de l'ESS en France et Europe.

Il n'y a pas de retour d'information directement aux répondants de l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Patrimoine 2017-2020

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête réalisée

*Périodicité* : triennale à partir de 2014

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Revenus et Patrimoine des Ménages.

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête Patrimoine 2017-2020

Les enquêtes Patrimoine s'inscrivent dans un cadre européen. Elles ont pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages, et leur endettement. Réalisées environ tous les six ans depuis 1986 et tous les trois ans à partir de 2014, elles rendent compte de l'évolution de la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que des taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. Elles constituent la référence pour la mesure du patrimoine des ménages en France qu'elles sont les seules à décrire intégralement et de façon détaillée (patrimoine professionnel ou financier en particulier). Les futures enquêtes permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

L'enquête aborde notamment les thèmes suivants : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; habitudes familiales.

Le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales insistait, dans son rapport, publié en 2007<sup>1</sup>, sur la nécessité de réaliser régulièrement une enquête du type Patrimoine. De son côté la Banque Centrale Européenne (BCE) lançait en 2006 un groupe de réflexion pour jeter les bases d'un projet européen d'enquêtes sur ce thème. Enfin, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social<sup>2</sup> préconisait également une meilleure prise en compte de la dimension patrimoniale, la considérant au même niveau d'importance que la connaissance des revenus ou de la consommation pour une meilleure description des inégalités.

---

<sup>1</sup> Rapport Cnis n°103, janvier 2007

<sup>2</sup> Rapport remis en septembre 2009 au Président de la République( [www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport\\_francais.pdf](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf))

Deux enquêtes sont mises en place : enquête en face-à-face assistée d'un ordinateur (CAPI) et enquête de suivi auto-administrée par internet/papier. Pour chacune d'entre elles, un questionnaire est proposé. Elles s'intéressent aux ménages-unités de vie résidant en France et dans les DOM en logements ordinaires, hors collectivités. La collecte des informations s'effectuera au niveau du ménage, mais le suivi longitudinal se fera au niveau des individus. Les enquêtes reposent sur deux échantillons : un échantillon de 6 000 ménages provenant de l'enquête Patrimoine 2014-2015 et d'un échantillon entrant – tiré dans les fichiers fiscaux- dont la taille sera de l'ordre de 15 000. La collecte aura lieu de fin septembre 2017 à fin janvier 2018 pour l'enquête face-à-face. Pour l'enquête de suivi, la collecte devrait avoir lieu au premier semestre 2019. La durée moyenne de passation du questionnaire en face-à-face est d'environ 80 minutes pour la plupart des ménages. Pour pallier une charge d'interrogation trop lourde pour ces derniers, il leur sera proposé de réaliser l'entretien en deux visites.

La collecte des revenus sera réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf et de la CCMSA et de la Cnav.

Un comité de préparation et d'exploitation de l'enquête française a été créé : il comprend des représentants de la Banque de France, des experts du monde académique, des représentants des partenaires financiers de l'enquête. Pour le dispositif de panélisation de l'enquête Patrimoine un comité de pilotage et deux comités de suivi (enquêtes en face-à-face et enquêtes de suivi par internet) sont mis en place.

Les données de l'enquête européenne HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*), pour laquelle l'enquête Patrimoine permettra de renseigner la partie française) seront diffusées au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Les publications des résultats de l'enquête française Patrimoine dans les collections traditionnelles de l'Insee interviendront entre fin 2018 et fin 2020. Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) de l'enquête française Patrimoine seront mises à disposition des chercheurs à partir de 2019.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes, l'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête portant sur « santé et santé des enfants » - module secondaire de SRCV 2017

---

*Type d'opportunité* : ponctuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Division Revenus et Patrimoine des ménages du département des Ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête portant sur la « santé et santé des enfants » - module secondaire de SRCV 2017.

Au questionnaire principal de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages), partie française du dispositif européen EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) s'ajoute chaque année un module secondaire sur un thème différent défini au niveau de l'Union européenne. Le module secondaire 2017 portera sur la santé. Le module secondaire 2017 vise à mieux connaître les déterminants des inégalités de santé, en lien avec les autres variables d'intérêt de l'enquête EU-SILC. Il s'inscrit également dans le contexte de la refonte de EU-SILC en 2020, qui a entre autre pour objectif de mettre en place en complément du questionnaire principal annuel des modules tournants tous les trois ans. Ce module sur la santé a vocation à devenir l'un de ces modules tournants.

Les principaux thèmes abordés sont :

- l'état de santé des adultes (difficultés pour voir, entendre, marcher ou de mémoire),
- les soins suivis par les adultes (nombre de consultations chez un médecin généraliste, un dentiste, un spécialiste, le nombre de nuits passées à l'hôpital, le recours à des médicaments ou à des soins médicaux, la charge financière représentée par les soins et les médicaments),
- les déterminants de la santé des adultes (Indice de Masse Corporelle, type d'activité physique au travail, temps consacré à l'activité physique en dehors du travail, fréquence de consommation de fruits et de légumes, le fait de fumer ou non et le cas échéant le nombre de cigarettes consommées et la fréquence de la consommation d'alcool),
- la santé des enfants (l'état de santé en général, les limitations dans les activités de la vie quotidienne en raison de problèmes de santé, les besoins non satisfaits en matière de soins médicaux et dentaires).

Le module 2017 fait l'objet du règlement n°2016/114 du 28 janvier 2016 de la Commission européenne qui s'inscrit dans le cadre juridique du dispositif statistique EU-SILC mis en place par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie. La concertation sur le contenu du module a eu lieu dans le cadre du système statistique européen

sous l'égide d'Eurostat. Au niveau français, le service statistique ministériel du ministère de la santé (Drees) a été consulté.

Les données du dispositif SRCV sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel. Chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ».

Le champ du module est celui de l'enquête SRCV, c'est-à-dire l'ensemble des ménages<sup>3</sup> de France métropolitaine. Les unités interrogées sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2017 de SRCV, à savoir un échantillon constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants. Depuis 2010, l'échantillon est tiré dans Octopusse.

La collecte aura lieu en mai et juin 2017 grâce à un questionnaire administré en face-à-face par un enquêteur assisté par ordinateur (CAPI) en même temps que le questionnaire principal de SRCV. Le temps spécifique de passation du module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes, à l'intérieur d'un temps d'interview fixé à une heure en moyenne pour l'enquête SRCV.

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de la partie transversale de l'enquête SRCV, qui incluent les données du module secondaire 2017, seront transmis à Eurostat en septembre 2018. Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2019 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*) à partir de 2019.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) seront mis à la disposition des chercheurs via le centre Quételet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection de variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module sur la santé.

L'opportunité est accordée pour une année à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>3</sup> Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.

Paris, le 19 mai 2016 n°71/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages.

L'enquête TIC émane de l'Union Européenne. Elle répond aux demandes d'Eurostat, plus particulièrement, au règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information. Elle a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages dans le domaine des nouvelles technologies (informatique, Internet, téléphonie mobile). Pour ce qui concerne l'équipement, il s'agit de mesurer l'équipement en ordinateur et l'accès à Internet. Pour les usages, il s'agit de mesurer la fréquence, les lieux et les types d'usages (administration en ligne et commerce électronique) mais également les compétences individuelles en informatique et en Internet. Comme les années précédentes, l'enquête annuelle comprend un module analysant un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. Pour 2016, il traite de la protection des données et de la confidentialité sur Internet.

L'enquête est destinée à des individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires et résidant en France (métropole et DOM hors Mayotte). Une extension dans les DOM est envisagée en 2017. L'enquête repose sur un échantillon de 38 200 ménages tiré de la taxe d'habitation de l'année n-2. Deux sous-échantillons sont constitués : d'une part des 14 000 ménages retrouvés dans l'annuaire et d'autre part des 24 000

ménages non retrouvés dans l'annuaire. L'enquête TIC est une enquête multimode qui repose sur l'administration d'un questionnaire. Deux modes d'administration sont proposés : enquête téléphonique et Internet-papier (sous-échantillon « annuaire ») et également Internet-papier (sous-échantillon « hors-annuaire »). La durée de l'administration du questionnaire est de 20 min par ménage, quel que soit le mode de collecte. La collecte de données est prévue en avril et mai de chaque année.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'un groupe de travail où l'Insee représente la France. Aucune instance de travail est organisée au niveau national.

Eurostat diffuse les premiers résultats pondérés en novembre de chaque année. L'INSEE diffuse les résultats nationaux dans le cadre d'une publication Insee Résultats en mars n+1. Les résultats sont publiés au niveau France entière exclusivement. Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche est mis à la disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Ce fichier est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique sous convention avec l'Insee. Les enquêtés peuvent avoir accès aux résultats grâce à un lien internet qui figure sur les lettres avis et relance et qui pointe sur les dernières publications.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.